

INFORMATION TO USERS

This manuscript has been reproduced from the microfilm master. UMI films the text directly from the original or copy submitted. Thus, some thesis and dissertation copies are in typewriter face, while others may be from any type of computer printer.

The quality of this reproduction is dependent upon the quality of the copy submitted. Broken or indistinct print, colored or poor quality illustrations and photographs, print bleedthrough, substandard margins, and improper alignment can adversely affect reproduction.

In the unlikely event that the author did not send UMI a complete manuscript and there are missing pages, these will be noted. Also, if unauthorized copyright material had to be removed, a note will indicate the deletion.

Oversize materials (e.g., maps, drawings, charts) are reproduced by sectioning the original, beginning at the upper left-hand corner and continuing from left to right in equal sections with small overlaps.

Photographs included in the original manuscript have been reproduced xerographically in this copy. Higher quality 6" x 9" black and white photographic prints are available for any photographs or illustrations appearing in this copy for an additional charge. Contact UMI directly to order.

**Bell & Howell Information and Learning
300 North Zeeb Road, Ann Arbor, MI 48106-1346 USA
800-521-0600**

UMI[®]

McGILL UNIVERSITY

**DE L'IMPASSE DU DIVORCE
À L'ALIÉNATION PARENTALE**

A Thesis Submitted to

**The School of Social Work
Faculty of Graduate Studies and Research**

**In Partial Fulfillment of the Requirements
for
The Master's Degree in Social Work**

by

**Jean-Guy Bellerose
Montréal, August 1998**



National Library
of Canada

Acquisitions and
Bibliographic Services

395 Wellington Street
Ottawa ON K1A 0N4
Canada

Bibliothèque nationale
du Canada

Acquisitions et
services bibliographiques

395, rue Wellington
Ottawa ON K1A 0N4
Canada

Your file *Votre référence*

Our file *Notre référence*

The author has granted a non-exclusive licence allowing the National Library of Canada to reproduce, loan, distribute or sell copies of this thesis in microform, paper or electronic formats.

The author retains ownership of the copyright in this thesis. Neither the thesis nor substantial extracts from it may be printed or otherwise reproduced without the author's permission.

L'auteur a accordé une licence non exclusive permettant à la Bibliothèque nationale du Canada de reproduire, prêter, distribuer ou vendre des copies de cette thèse sous la forme de microfiche/film, de reproduction sur papier ou sur format électronique.

L'auteur conserve la propriété du droit d'auteur qui protège cette thèse. Ni la thèse ni des extraits substantiels de celle-ci ne doivent être imprimés ou autrement reproduits sans son autorisation.

0-612-50696-7

Canada

Abstract

As the rate of divorce is increasing, the number of children who have to cope with these stressful situations is also growing. Since these divorces come with many problems for the children involved, they are getting more and more attention. The professionals who are required by the court to give their opinion on who should get the custody or what will be the right of access, have pointed out a particular phenomenon: parental alienation syndrome. The first person who described this syndrome was Gardner (1989, 1992a). He blamed the court system for the syndrome, where, in its adversarial perspective, one side tries to win over the other using alienation as one of their strategies. In our opinion, this view does not account for all the aspects of the parental alienation syndrome and for the emotional turmoil created by the divorce. When, after a divorce, one is trapped in one's emotions, the result is an impasse, where parental alienation is but one aspect of this impasse. This paper shows how an impasse grows and which form the parental alienation syndrome takes. Cases from our practice will illustrate some situations of parental alienation resulting from a psychological impasse and where the children are the victims.

Résumé

La problématique des enfants vivant la séparation de leurs parents prend de plus en plus d'ampleur et d'attention alors que le nombre de ruptures augmente. Les professionnels qui sont appelés à fournir un avis aux tribunaux sur l'obtention des gardes d'enfants ou la détermination des droits d'accès ont identifié un phénomène particulier : le syndrome d'aliénation parentale. Le pionnier de l'identification de ce syndrome, Gardner (1989, 1992a), en attribue une grande responsabilité au système judiciaire qui, dans son approche d'adversaires, cherche une victoire sur l'autre partie et où l'aliénation est une des stratégies. A notre avis, cette approche ne rend pas entièrement compte de toute la dynamique du syndrome d'aliénation parentale et du tourbillon émotion-

nel engendré par le divorce. L'individu qui demeure prisonnier de ses émotions suite à un divorce, se retrouve dans une impasse et l'aliénation parentale ne devient qu'une facette de cette impasse. Nous traiterons donc, dans le présent texte, comment l'impasse se développe et quelle forme prend l'aliénation parentale. Des exemples, tirés de notre pratique, illustreront des situations d'aliénation parentale résultant d'impasses psychologiques et dont les enfants sont victimes.

Table des matières.

Abstract – Résumé.....	i
Table des matières.....	iii
Chapitre 1 Introduction	
1.0 Quand la relation s'écroule.....	1
1.1 Premiers indices d'une situation d'aliénation parentale.....	2
1.2 Notre propos et notre objectif.....	3
Chapitre 2 Le divorce dans la société et dans le système judiciaire	
2.0 L'importance du divorce.....	5
2.1 Impact du divorce sur le parent et sur l'enfant.....	5
2.2 Le divorce dans le système judiciaire.....	6
2.3 L'aliénation parentale: deux visions.....	7
Chapitre 3 L'aliénation parentale : la sémantique	
3.0 Définition du dictionnaire.....	9
3.1 L'aliénation appliquée aux relations parents-enfants.....	9
3.2 L'aliénation parentale : le syndrome.....	10
3.3 L'aliénation parentale : la monopolisation de la relation.....	12
3.4 L'aliénation parentale : une perspective systémique.....	13
3.5 L'aliénation parentale : les paramètres retenus.....	15
Chapitre 4 Les impasses	
4.0 Le contexte de l'impasse.....	17
4.1 Le niveau social externe.....	18
4.1.1 Le cas d'Anne-Marie.....	19
4.2 Le niveau interactionnel.....	22
4.3 Le niveau intrapsychique.....	23
4.3.1 Le cas de Maude.....	24
4.4 La condition de blessé.....	28
4.4.1 Facteurs de vulnérabilité.....	29

Chapitre 5	Les individus à haut risque d'impasse émotionnelle	
5.0	Qui sont-ils?.....	31
5.1	Ceux qui ont toujours raison.....	31
5.1.1	Le cas de Judith.....	33
5.2	Ceux qui soutiennent que l'autre a toujours tort.....	36
5.2.1	Le cas de Myriam.....	38
5.3	Ceux qui ne se prononcent pas.....	41
5.4	La victime facile.....	43
5.5	L'importance de l'impasse dans le processus d'aliénation.....	44
Chapitre 6	L'aliénation parentale	
6.0	L'utilisation du terme « aliénation parentale ».....	45
6.1	La dissonance du scénario.....	46
6.1.1	Quatre scénarios d'aliénation.....	47
6.2	Distinguer entre un divorce « typique » et l'aliénation.....	48
6.2.1	L'anxiété de séparation.....	49
6.2.2	La recherche du parent de même sexe.....	49
6.2.3	La compréhension cognitive.....	50
6.2.4	La contribution du parent aliénant.....	51
6.2.5	La contribution du parent aliéné.....	51
6.2.6	La contribution de l'enfant.....	51
6.3	L'approche du système familial.....	52
6.3.1	L'impact des la violence domestique.....	53
6.4	Motivation à l'aliénation.....	54
6.5	Les degrés d'aliénation.....	55
6.5.1	L'aliénation légère.....	56
6.5.2	L'aliénation modérée.....	57
6.5.2.1	Le cas de Sonia et Carl.....	58
6.5.3	L'aliénation ouverte.....	60
6.5.3.1	Le cas de Kim.....	61
6.5.4	L'aliénation sévère.....	64
6.5.4.1	Le cas de Simon.....	64

Chapitre 7	Les stratégies de l'aliénation	
7.0	Les types de stratégies.....	70
7.1	L'impact des stratégies.....	70
7.1.1	Le cas de Kevin.....	71
7.2	Les types de moyens.....	72
7.2.1	Le cas de Marco et Yan.....	75
Chapitre 8	Les dommages à l'enfant	
8.0	Les dommages de la rupture.....	78
8.1	L'impact sur l'enfant.....	79
8.2	Facteurs d'influence.....	80
8.2.1	Le tempérament de l'enfant.....	80
8.2.2	L'âge à la rupture.....	81
8.2.3	Le sexe.....	82
8.2.4	Un environnement stable.....	82
8.2.5	Le fonctionnement psychologique du parent gardien.....	83
8.2.6	Le contact avec les deux parents.....	83
8.2.7	L'intensité du conflit.....	83
8.3	Vers une situation d'équilibre.....	84
Chapitre 9	Les défis de demain.....	85
Bibliographie.....		89

Avis au lecteur

Tous les exemples du présent document sont vrais mais les noms et quelques détails ont été modifiés pour préserver la confidentialité.

Chapitre 1

Introduction

1.0 *Quand la relation s'écroule*

Lorsque survient la rupture ou le divorce au sein d'un couple, ce sont tous les rêves et les aspirations qui s'effondrent. L'engagement dans une relation de couple repose souvent sur le concept d'un engagement pour la vie. Le divorce vient bousculer cet ordre des choses. Les conjoints se retrouvent dans un vide. Pour plusieurs la vie maritale protège leur propre fragilité. La présence de l'autre comble certaines lacunes et les maintient dans un équilibre fonctionnel. L'éclatement de la relation par le divorce les plonge alors dans un gouffre d'émotions qu'ils avaient toujours réussi à contourner.

Dans les émotions que le divorce engendre fréquemment, se retrouvent la haine et la rage. Chez certains, ces sentiments sont profondément enfouis à l'intérieur d'eux-mêmes. Le divorce les réactive, et le présent se confond avec le passé. C'est l'héritage d'une histoire d'abus ou d'abandon qui refait surface. Les carences affectives de l'enfance sont revécues par la rupture de la relation maritale. Les tensions et les souffrances sont fortes, tout alimentées qu'elles sont par la colère et la frustration. Une mobilisation marque la recherche d'un soulagement et donne lieu à des débordements de comportement.

S'allier les autres et plus particulièrement les enfants dans leur loyauté fait parti des moyens utilisés pour amoindrir la solitude, alléger la rage. Involontairement pris au cœur du conflit, les enfants sont des victimes faciles du fait de leur condition d'impuissance et de dépendance. Graduellement et subtilement, le parent transmet sa rage à l'enfant qui devient un instrument dans les mains du parent qui cherche à amoindrir sa souffrance. C'est à ce moment et dans ce processus que se développe une situation d'aliénation parentale.

1.1 Premiers indices d'une situation d'aliénation parentale

Ce sont souvent des réflexions ou des phrases en apparence anodines qui traduisent la rage et la vengeance d'un parent à l'endroit de l'autre. Il n'est pas particulièrement rare d'entendre dans des situations conflictuelles de divorce des réflexions comme :

- « Il est hors de question qu'il connaisse mon adresse et mon numéro de téléphone, il pourrait venir rôder autour. Je ne veux pas me faire lancer des roches dans les fenêtres par lui ou par sa famille. »
- « Je ne paierai pas encore pour tes patins. Qu'est que ta x!x!x! de folle de mère fait avec la pension alimentaire que je lui paie? »
- « Qu'est ce que tu fais chez ta mère? Son "chum" t'as-tu chicané? Ta mère t'as-tu acheté le hockey qu'elle t'avait promis? »
- Un père à qui on demande de transporter sa fille : « Si je suis obligé d'amener ma fille pour qu'elle voie sa mère, j'appelle mon avocat et on repasse en Cour. »
- Michel, 12 ans, (parti de chez sa mère depuis deux mois) : « Je n'aime pas ma mère. Je ne la considère plus comme ma mère. Elle m'a volé mon argent et mon Nintendo. »

Ces propos sont un minime échantillon de ceux que l'on peut entendre dans les familles aux parents divorcés. Quel en est leur dénominateur commun? D'une part, ils illustrent des situations de conflits parentaux, mais plus particulièrement ils nous montrent comment l'enfant est directement ou indirectement impliqué dans les transmissions d'information, les accusations et les craintes d'un parent envers l'autre.

Dans à peu près tous les divorces ou ruptures, il y a une part normale d'animosité et de frustration. L'évolution habituelle des situations fait qu'un modus vivendi s'installe et que le parent retrouve un équilibre après la crise. Toutefois, chez certains parents, cet équilibre est très difficile à atteindre et ils ne parviennent pas à compléter leur rupture.

1.2 Notre propos et notre objectif

Il est souvent difficile pour les intervenants sociaux et judiciaires, confrontés à ces situations problématiques, d'établir une solution viable. Les perceptions des parties sont contradictoires et les concessions inexistantes. S'il est important d'intervenir dans ces situations c'est qu'on a un enfant qui souffre et qui vit une expérience qui va le marquer pour le restant de sa vie.

En matière de droit familial, le juge a à analyser les éléments de preuve qui lui sont soumis afin de déterminer l'application de la loi. Bien que le juge puisse être amené à se prononcer sur l'effet de certains comportements humains, l'interprétation de ces comportements n'est pas du domaine de compétence judiciaire. C'est à ce moment que l'opinion d'un expert en science humaine peut aider le juge à mieux comprendre une situation (Sirois, 1997).

Au cours des dix dernières années, dans le cadre de notre travail d'expert auprès de la chambre de la famille de la Cour supérieure, nous avons rencontré plusieurs situations de divorce conflictuel. En plus d'être les plus tendues, ces situations sont aussi les plus complexes. Parmi celles-ci, une dynamique particulière s'observe dans les familles en processus de divorce et est identifiée en terme d'aliénation parentale.

C'est le processus et la dynamique de l'aliénation parentale qui ont retenu notre attention et font l'objet du présent texte. L'aliénation parentale est un terme que l'on entend fréquemment dans les divorces conflictuels et une étiquette qu'on appose souvent sur ces situations. C'est dans une perspective de clarification et d'information que nous avons choisi d'écrire la présente dissertation. La mesure des effets du divorce sur les générations futures ne fait que débiter (Cartwright, 1993; Wallerstein, 1989; Amato, 1996). Il est toutefois évident que personne ne ressort d'un divorce sans certaines séquelles. Les enfants sont toujours les plus vulnérables dans ces situations et, malheureusement, ils sont fréquemment les plus ignorés.

Pour tenter de comprendre les origines des conflits parentaux menant à l'aliénation, un bref aperçu de l'évolution du divorce et de l'attribution de la garde des enfants occupe le prochain chapitre. Une revue de la perspective de divers auteurs sur l'aliénation parentale de même qu'une élaboration du phénomène de l'impasse suit. La dynamique de l'aliénation parentale est ensuite précisée et intégrée aux composantes de la famille vivant un divorce conflictuel. Les derniers chapitres du texte traitent des dommages à l'enfant et des facteurs prépondérants qui accentuent ou non ces dommages. Des exemples de cas, tirés de notre pratique, sont intercalés avec les divers aspects de la problématique pour mieux la concrétiser.

Chapitre 2

Le divorce dans la société et dans le système judiciaire

2.0 L'importance du divorce

Depuis quelques années le nombre de familles qui se séparent ou divorcent est en constante croissance. Chaque année, aux Etats-Unis, un million de familles expérimente le divorce et pour deux couples qui se marient, un va divorcer (Ahrons, 1994). Sur la scène canadienne, 40% des mariages se terminent par une séparation (Rivest et Salomon, 1988). L'importance du phénomène ne peut être ignoré tant pour les impacts sur la société que ceux sur les individus (Teyber, 1988; Carter et McGoldrick, 1988; Ahrons, 1994). Un des résultats de ce phénomène est l'augmentation des familles monoparentales, où l'enfant grandit sans l'effet régulateur de l'interaction de deux parents vivant sous le même toit (Goldwater, 1991).

2.1 Impact du divorce sur le parent et sur l'enfant

Pour la plupart des gens, la fin d'un mariage est la situation la plus traumatisante de leur vie. Quand l'événement survient, les façons habituelles de réagir ne fonctionnent plus. Un très grand stress s'installe et monopolise les énergies en vue de retrouver un équilibre. De fait, le divorce est catalogué parmi les événements les plus stressant que l'on puisse avoir à traverser (Ahrons, 1994).

Pendant plusieurs années, l'enfant vit dans une condition de dépendance face aux adultes pour sa survie tant physique qu'émotive. Cette condition de dépendance dans laquelle l'enfant se trouve nécessite que quelqu'un le prenne en charge lors d'un événement traumatisant tel le divorce. Bowlby (1973), dans ses écrits sur la relation d'attachement, dit que l'enfant a besoin de ses parents ou d'adultes qui en prennent soin pour avoir un développement harmonieux. Si le couple parental n'existe plus, un responsable ou un gardien doit être désigné à l'enfant. C'est alors au tribunal qu'il revient de statuer sur la garde, l'entretien et

l'éducation des enfants dans l'intérêt de ceux-ci et le respect de leur droits (art. 514 du Code civil du Québec).

2.2 *Le divorce dans le système judiciaire*

La détermination de certains droits ou obligations aux parents à l'égard de leurs enfants ou de règles régissant le divorce ont toujours été présentes dans le système judiciaire. Avant l'implantation de la loi sur le divorce en 1968, au stade provisoire, la garde est en principe confiée au mari. Comme il est encore marié, il exerce seul la puissance paternelle (Blondin et autres, 1986). Seul pourvoyeur et appuyé par le système religieux, le père occupe une position privilégié en matière de garde (Rivest et Salomon, 1988). La notion d'intérêt de l'enfant est toutefois très peu explicité dans les jugements de cette période même quand les décisions sont prises au nom de l'intérêt de l'enfant (Blondin et autres, 1986).

En 1968, le parlement canadien met en vigueur la Loi sur le divorce. Le père n'est plus le seul gardien. La mère a maintenant le droit et l'obligation de voir à l'éducation et l'entretien des enfants. La conduite du parent dans l'attribution de la garde n'est plus autant prise en considération. De plus en plus c'est l'intérêt de l'enfant qui prime. En 1977 la disposition d'autorité parentale est abrogée pour faire place à la notion d'autorité parentale (Blondin et autres, 1986).

Parallèlement à cet élargissement des tribunaux face à la garde des enfants, l'importance de la mère est mise en évidence (Rivest et Salomon, 1988). L'influence des mouvements féministes, l'intérêt de la société pour l'enfant et la prédominance de la mère dans la théorie Freudienne ont été globalement identifié comme la doctrine des « tendres années » (Rivest et Salomon, 1988; Gardner, 1992a). La plus grande aptitude de la mère à répondre aux besoins de l'enfant n'est remise en question que par la commission de la réforme du droit du Canada en 1977.

Les revendications pour l'égalité des sexes en matière de soins aux enfants et l'engagement des pères dans l'éducation amènent, au niveau des tribunaux, des

décisions de garde conjointe. Aux Etats-Unis, plusieurs états adoptent la garde conjointe et, malgré tout, dans 90% des gardes contestées, celle-ci est accordée à la mère (Rivest et Salomon, 1988). L'évolution des courants d'idées a complexifié les éléments à considérer dans les décisions juridiques. Gardner (1992a) va même jusqu'à dire que les enfants deviennent un champs de bataille pour les parents en divorce.

« Suddenly, fathers who had previously thought that they had no chance of gaining custody found out that they had. But love of the children and concern for their welfare was not the only motive for fathers who were now beginning to fight for custody. Less noble motives such as vengeance, guilt assuagement, and competition were now allowed expression and possibly even realization. Since the mid-1970's children have become " open territory " in child custody conflicts. » (Gardner, 1992a, p. 53)

C'est dans ce contexte que se développe l'aliénation parentale. Ce type de situation particulière, qui affecte les relations parents-enfants après un divorce, ne se retrouve pas dans d'autres contextes. Toutefois, même si cette aliénation se trouve associée au processus judiciaire (Gardner, 1992a), il n'est pas certain que ce dernier en soit la cause.

2.3 L'aliénation parentale : deux visions

Peu d'auteurs ont traité de l'aliénation parentale jusqu'à présent. L'observation de ce phénomène est encore récente et les impacts à long terme sont inconnus. Toutefois, deux tendances se remarquent dans les écrits disponibles (Gardner, 1989, 1992a, 1992b; Goldwater, 1991; Ward, 1993; Garrity et Baris, 1994; Johnston et Roseby, 1997). Les premières observations du phénomène ont été colligées dans le cadre des débats judiciaires par les experts appelés à documenter le juge sur le plus grand intérêt de l'enfant et la détermination de la garde (Gardner, 1992a). C'est dans ce contexte que les premières définitions de l'aliénation parentale se sont construites. Le discours de Gardner (1992a) sur l'aliénation parentale s'appuie sur les changements judiciaires, la perte de la prérogative des mères en matière de garde et une revendication d'équité des hommes. Pour arriver à ses fins, chacune des parties tente par tous les moyens de

s'allier l'enfant. L'aliénation parentale qui en découle est alors vue dans le contexte d'une continuation du débat d'adversaires qui caractérise le système judiciaire nord-américain.

Une autre perspective sur l'aliénation parentale se retrouve dans la littérature (Garrity et Baris, 1994; Johnston et Roseby, 1997; Ward, 1993). Celle-ci se rattache plus particulièrement à la situation de conflit engendrée par le divorce et surtout à l'impasse dans laquelle les ex-conjoints se retrouvent. Cette impasse engendre ou ravive des émotions difficiles que l'on calme en impliquant les enfants. Ne pouvant, par exemple, apaiser directement sa rage à l'endroit de son ex-conjoint, le parent utilise l'enfant pour véhiculer cette rage ou cette vengeance. Cette perspective se base plus sur une vision psychologique du conflit et de la perte lors d'une rupture. Elle n'exclut pour autant l'apport du système judiciaire et de son fonctionnement dans la construction de la situation d'aliénation. Toutefois, dans cette deuxième perspective, la dynamique du système judiciaire n'est pas nécessaire à la formation de la situation d'aliénation parentale.

Chapitre 3

L'aliénation parentale : la sémantique

3.0 *Définition du dictionnaire*

Le Petit Larousse (1998) définit l'aliénation comme :

- Abandon ou perte d'un droit naturel ; philos. État d'asservissement, de frustration où se trouve un individu lorsqu'il est dépossédé du fruit de son travail et soumis à des conditions de vie qu'il ne peut modifier.

Le dictionnaire Robert (1995), quant à lui, parle de l'aliénation comme :

- État de l'individu qui, par suite des conditions extérieures cesse de s'appartenir, est traité comme une chose, devient esclave des choses et des conquêtes même de l'humanité qui se retournent contre lui.

Ces deux définitions soulignent un sens dépossession et d'asservissement dans l'aliénation. L'individu n'a plus de contrôle sur la situation ou est réduit à l'état d'objet.

3.1 *L'aliénation appliquée aux relations parents-enfants*

L'application de cette définition aux relations parents-enfants résume le fond de la question: l'enfant est manipulé et dépossédé d'un de ses parents. Une telle définition ne peut pas cependant cerner toute l'ampleur et toutes les facettes du phénomène lorsqu'on l'applique aux situations de divorce. Un enfant, privé de son droit naturel d'accès à son parent lors d'un divorce, peut se trouver en situation de privation de l'affection de ce parent. Éloigner ou soustraire un enfant de son parent et à l'affection de celui-ci ne se résume toutefois pas à une simple distance physique. Le phénomène de l'aliénation parentale se développe même quand les concernés sont en présence les uns des autres et en relation continue. L'aliénation parentale ne peut donc se définir en une phrase. C'est tout un ensemble de comportements et d'attitudes qui structure la définition et qui fait qu'on peut l'appliquer à une situation donnée. La définition de l'aliénation parentale ne peut non plus se traduire sans considérer les effets sur les personnes impliquées et la dynamique de l'interaction. Les impacts sur la santé et le déve-

loppement psychologique sont importants et encore mal mesurés aujourd'hui, compte tenu que le phénomène n'est identifié que depuis quelques années. C'est donc à la fois la vision et la dynamique de la situation qui en structurent la définition et qui nous permettent de comprendre le phénomène.

3.2 *L'aliénation parentale : le syndrome*

Gardner (1989, 1992a) est le premier à cerner le phénomène, à écrire sur le sujet et à le définir comme syndrome. Sa pratique l'a amené à donner son avis au tribunal, en tant qu'expert, pour déterminer la garde des enfants lors de conflits dans des situations de divorce. C'est la constatation du refus catégorique de certains enfants de voir leur autre parent qui l'interroge dans un premier temps et qui l'amène à se concentrer sur le phénomène. À l'exclusion des situations où l'enfant a été maltraité par son parent de façon non équivoque, il constate que le parent aliéné a toujours été considéré comme un parent aimant ou, au pire, présentant de légères lacunes dans sa capacité parentale (Gardner, 1992a). Si objectivement ce ne sont pas ces petites faiblesses qui peuvent expliquer l'aliénation, c'est dans leur exagération qu'il identifie le phénomène de l'aliénation.

Gardner (1989, 1992a) rattache pour beaucoup l'augmentation du syndrome à deux motifs. Depuis plusieurs années la société reconnaît les mères comme le parent incontesté pour s'occuper des enfants. Cet état des choses s'appelle la présomption des « tendres années » (Gardner, 1992a; Rivest et Salomon, 1988). Dans cette conception, la mère est supérieure au père comme parent. L'évolution de la société et du droit font que vers les années 1970 des courants de pensées soutiennent que cette vision des choses est sexiste. La présence auprès de l'enfant n'est pas une prérogative de la mère. Un plus grand partage du temps entre le père et la mère doit s'établir. La recherche d'une plus grande équité dans la détermination de la garde amène alors la considération de critères relatifs à la capacité parentale sans égard au sexe. Une nouvelle présomption se retrouve graduellement au cœur des décisions pour déterminer la garde: le plus grand intérêt de l'enfant. La détermination de la garde devient ainsi moins prévi-

sible. Pour s'assurer une « victoire » dans leur combat pour la garde, les parents impliquent alors l'enfant en lui demandant des choix.

Gardner (1989, 1992a) estime que ces changements placent les femmes dans une position désavantageuse. Dans la philosophie des années tendres, le père devait prouver les déficiences dans la capacité parentale de leur épouse avant de pouvoir espérer obtenir la garde de l'enfant et parfois même avant de pouvoir en déposer la requête. Dans la vision du meilleur intérêt de l'enfant, la position de la mère est plus insécure. Père et mère peuvent invoquer à part égale avoir la compétence pour exercer la garde de l'enfant. Ce sont donc les mères, soutient Gardner (1992a), qui sont les plus susceptibles d'aliéner leur enfant ayant perdu leur exclusivité dans la garde. De plus, à cause de la relation souvent privilégiée que les mères ont avec leur enfant, celui-ci va souvent plus supporter sa mère que son père apportant ainsi sa propre contribution au syndrome d'aliénation parentale.

Dans les justifications qui l'ont mené à l'identification du syndrome, Gardner (1992a) note que les justifications de l'enfant pour couper les liens avec un de ses parents sont souvent frivoles et irrationnelles. Il constate un manque d'ambivalence dans la relation. Le parent détesté est totalement mauvais et l'autre est totalement bon. Dans les situations rapportées par l'enfant, celui-ci utilise des verbalisations d'adulte et ne peut pas mettre de nuance ni ajouter de détails à sa description. Cet enfant est l'objet du parent et véhicule toute la rage et l'agressivité de celui-ci à l'endroit de son ex-conjoint. Pour arriver à ses fins le parent aliénant peut utiliser divers moyens comme, entre autre, les accusations d'abus sexuel (Gardner 1992b) ou de violence physique. Les tribunaux sont alors portés à protéger l'enfant et à interdire les contacts avec le parent visé. Cela donne alors plus de temps au parent aliénant pour convaincre l'enfant que son autre parent lui veut du mal ou est malhonnête à son endroit. La survie de l'enfant tient donc à son alliance avec ce parent qui a raison sur tout à ses yeux. Cette alliance renforce la position ou la revendication de garde du parent. Le tribunal se devra alors d'accorder la garde tant convoitée.

Gardner (1992a) soutient que le syndrome d'aliénation parentale est prioritairement le résultat de critères légaux mal avisés par lesquels les préférences parentales ont été déterminées ces dernières années. Ses convictions sont à l'effet que tant que les égalitarismes imprécis de ces fondements vont demeurer en force nous allons continuer à avoir des situations familiales avec ce syndrome.

3.3 L'aliénation parentale : la monopolisation de la relation

C'est l'exclusivité dans la relation qui caractérise la définition de l'aliénation apportée par Ward (1993). Pour elle, l'aliénation est la création d'une relation singulière entre un enfant et un parent à l'exclusion de l'autre parent. À l'extrême, l'enfant ne veut plus de contact avec un parent pour lequel il n'exprime que des sentiments négatifs alors qu'il n'a que des sentiments positifs pour l'autre.

Ward (1993) situe l'aliénation parentale dans une perspective de système familial soulignant que le divorce est un événement qui a la force d'un cataclysme et qui exige une adaptation avec cette nouvelle réalité. Du temps de la famille, des règles existaient pour répondre aux besoins de chacun et maintenir une stabilité relative. Si la famille est incapable de changer ses règles lors d'une rupture, le processus va se retrouver dans une impasse. Cette situation se produit quand le processus est empêtré et que la famille échoue dans sa restructuration. Dans une impasse, tout mouvement s'oppose à sa contrepartie et personne ne progresse.

L'impasse s'érige en système avec ses règles et ses frontières. Ward (1993) dit que tous les membres de la famille et les professionnels impliqués pour les aider vont être impliqués dans l'impasse ou en être affectés.

« The impasses creates a system of its own, with its own membership, rules and boundaries. Although little recognized by professionals, membership in the divorce impasse system will include all members in the family living together and all professionals involved in "helping" the family get a divorce, i.e. the lawyers, mediators, therapist and even the judge. »
(Ward, 1993, p. 4)

L'enfant se retrouve à la fois dans un système en changement et dans un système d'impasse en développement. Émotionnellement, psychologiquement et légalement il est attaché à ses deux parents. En tant que partie dans l'impasse et son système, on demande à l'enfant de s'allier avec l'un ou l'autre parents ce qui le place dans un conflit de loyauté. La demande d'alliance d'un parent peut parfois aller jusqu'à une requête d'exclusivité. Les conflits de loyauté peuvent alors se polariser et même les professionnels peuvent y être entraînés (Ward, 1993, p. 4).

Ward (1993) observe aussi que le parent aliénant va souvent avoir des sentiments et des émotions résultant de situations émotionnelles passées et non résolues. L'avènement du divorce ravive ces situations. Pour bannir ou faire taire ces sentiments forts et inconfortables, le parent va développer des stratégies comportementales impliquant l'enfant. Une des solutions à la douleur et à la colère est de réclamer la garde de l'enfant et tenter de punir l'autre parent en recherchant son exclusion. Il arrive que le parent ne soit pas conscient de ce processus et qu'il nie son implication dans l'aliénation. Le parent peut aussi se présenter avec un plan pour protéger l'enfant mais ce sont d'autres besoins moins conscients qui alimentent son projet. Ward (1993) souligne également qu'il ne faut pas non plus être dupe des belles promesses du parent à laisser aller l'enfant ou encore croire que ce que l'on constate n'est que le fruit du conflit.

Cette perspective de Ward (1993) sur l'aliénation parentale s'élargit par rapport à celle de Gardner (1992a). Des éléments du vécu actuel et passé du parent aliénant sont ajoutés. Les motivations affectives sont considérées et le système judiciaire n'est plus perçu comme le responsable des manœuvres d'aliénation.

3.4 *L'aliénation parentale : une perspective systémique*

L'approche de Garrity et Baris (1994) approfondit la perspective systémique de Ward (1993) du phénomène d'aliénation parentale. S'accordant sur la définition de Gardner (1992a) où un parent encourage un enfant à rejeter l'autre parent, Garrity et Baris (1994) nous mettent en garde à ne blâmer qu'un seul parent

pour le rejet que fait l'enfant de son autre parent. Ce processus de rejet du parent est un phénomène complexe auquel chacune des parties, incluant l'enfant, contribue à sa façon.

**« Rejection of a parent is a complex process to which both children and parents contribute according to their individual tolerance for conflict. »
(Garrity et Baris, 1994, p. 65)**

Par exemple, la sensibilité ou la vulnérabilité particulière d'un enfant fait qu'il peut réagir au message de conflit des parents par des refus de visites. Il va tenter, par son retrait, d'apaiser les disputes parentales. Un autre va adopter un comportement de caméléon en acquiesçant aux volontés de chaque parent selon l'endroit où il se trouve. C'est le type de situation, par exemple, où l'enfant dit, individuellement à chaque parent, qu'il veut aller demeurer avec lui. Un enfant moins sensible va, pour sa part, se faufiler sans prendre parti malgré son exposition aux échanges orageux de ses parents. Si un parent se retire de son rôle parental cela peut stimuler l'autre à une plus grande rage et à une dispute renouvelée que souvent il va exprimer à l'enfant. Le parent absent devient un bouc-émissaire facile pour le parent qui veut démontrer sa mauvaise foi. La confusion s'installe alors chez l'enfant qui ne peut vérifier les allégués.

L'expression de l'aliénation parentale se produit quand un parent convainc l'enfant que l'autre parent n'est pas digne de confiance, digne d'amour ou d'attention, en un mot, qu'il n'est pas un bon parent. La persuasion qui est faite l'est souvent de façon consciente et malicieuse. Elle vise à détruire la relation que l'enfant pourrait développer avec l'autre parent. Quand elle est insidieuse ou inconsciente on en retrace des origines dans les caractéristiques de la personnalité résultant de l'enfance du parent. Tous les dossiers d'aliénation que nous avons rencontrés se caractérisent par une histoire, chez au moins un des parents, d'une famille présentant des problèmes relationnels importants. Les formes que prennent ces problèmes sont variées. On y trouve tout autant de la surprotection que du rejet en passant par les problèmes d'alcool et de violence. De ce point de vue, nous pouvons dire que l'enfant, pris dans une situation d'aliénation parentale, porte avec lui les séquelles de ce vécu tout comme ses

parents qui présentent aujourd'hui des difficultés d'ajustements dues à des problèmes non résolus de leur enfance.

3.5 L'aliénation parentale : les paramètres retenus

Les situations d'aliénation parentales les plus sévères que nous avons observées à l'intérieur de notre pratique se rapprochent de la vision et la définition de Ward (1993) de même que de celles de Garrity et Baris (1994). Nous ne constatons pas que les situations d'aliénation ne se développent qu'à l'intérieur de stratégies pour l'obtention d'une garde dans un cadre judiciaire comme le soutient Gardner (1992a). Nous sommes plutôt d'avis que les situations d'aliénation parentale sont le résultat ou l'aboutissement d'émotions mal assumées que la souffrance du divorce vient raviver et dont le parent ne sait comment se défaire. Malheureusement, l'enfant est entraîné dans ce tourbillon d'émotions mal gérées et en devient la victime. Il est certain que les longs conflits et débats judiciaires exacerbent les situations d'aliénation. Nous avons cependant observé des situations d'aliénation qui se sont développées sans un rapport direct avec des décisions pendantes au niveau des tribunaux relativement à la détermination d'une garde. Si des situations d'aliénation s'observent avant l'intervention des tribunaux, c'est donc au niveau du conflit et des impasses émotionnelles qu'elles se développent et nous croyons que c'est dans cet angle qu'il faut les envisager.

Quand une rupture survient, c'est souvent depuis plusieurs mois, voire des années, que la relation de couple connaît des difficultés. Ce n'est donc pas une intervention judiciaire qui peut être la cause du phénomène de l'aliénation parentale. L'impasse émotionnelle vécue par le parent ou un des conjoints au moment du divorce est généralement très complexe. Le modèle familial que l'on a connu influence sur notre comportement mental et notre façon de résoudre les conflits relationnels (Amato, 1996). Dans ces réactions à la chaîne, l'enfant du couple se retrouve, bien malgré lui, au centre des débats et des enjeux. C'est lui qui est objet d'aliénation et c'est en l'observant que l'on peut approfondir le phénomène de l'aliénation parentale.

Compte tenu de ces considérations, nous retenons, comme définition de l'aliénation parentale, une terminologie qui se rapproche de celle de Ward (1993) :

Une relation singulière entre un enfant et un parent à l'exclusion de l'autre parent. L'enfant complètement aliéné est un enfant qui ne souhaite aucun contact, de quelque nature que ce soit, avec un parent et qui n'exprime que des sentiments négatifs pour ce parent alors qu'il n'a que des sentiments positifs pour l'autre parent. Cet enfant a perdu la gamme de sentiments qu'un enfant a habituellement pour ses deux parents.

Y a-t-il aliénation uniquement dans ces situations? La réponse à cette question est, à notre avis, double. Comme l'aliénation parentale se situe sur un continuum, plus les comportements aliénant du parent perdurent et se cristallisent, plus la dynamique d'aliénation parentale devient irréversible. Les prochains chapitres illustrent cette progression dans les manœuvres d'aliénation. Pour établir un diagnostic d'aliénation parentale il faut rencontrer toutes les caractéristiques de la définition. Si seulement certains éléments se retrouvent, il peut être prématuré de qualifier cette situation d'aliénation. Toutefois, on a assurément une situation de violence psychologique. Sans faire la distinction entre les deux, il est possible de percevoir à travers les exemples qui suivent jusqu'à quel point les enfants impliqués sont objets de pression et de contrainte à travers des situations où l'aliénation parentale se manifeste à des degrés divers.

Chapitre 4

Les impasses

4.0 *Le contexte de l'impasse*

Lorsqu'un couple décide d'un commun accord de se séparer, l'intensité des émotions est, règle générale, moins excessive et chacun des ex-conjoints retrouve son équilibre après la période de crise. Pour d'autres, toutefois, la résolution de la rupture est plus difficile et ils demeurent pris dans une situation émotive qui ne progresse pas et que l'on appelle une impasse. Pour eux, le moment de la rupture de la relation leur fait vivre des émotions et des tensions souvent très fortes. Diverses réactions sont alors possibles. La situation est vécue comme un abandon au profit d'une autre personne et c'est alors l'humiliation. La culpabilité nous envahit. On se demande ce qu'on n'a pas fait ou que l'on aurait dû faire. Les justifications de la rupture pointent les comportements de l'autre ou toutes sortes de motifs. C'est l'étape du refus de croire que tout est fini. L'espoir d'une reprise est toujours présent et l'abandon de l'autre est nié. Cet état d'esprit est un terrain propice au développement de l'impasse qui paralyse toute résolution de la situation.

Johnston et Campbell (1988) ont décrit et précisé la situation d'impasse qui se retrouve au sein d'un couple et d'une famille en processus de divorce. Les anxiétés, les frustrations et l'évitement de l'autre conjoint créent rapidement de la confusion et de l'incompréhension dans les transactions post rupture.

« Initially, it may not seem possible to unravel the issues, sort fact from fantasy, or help the couple communicate and begin to build a solid agreement that will protect the children from chaos and conflict. Moreover, it is relatively easy to become enmeshed in the system of disputing relations, to become coopted by one side and hence ineffective in dealing with the other party, to become the central anchor that prevents relations erupting into violence or dissolving (hence to feel trapped and helpless in the eye of the storm), or to become impotent in effecting any change in persons who seem committed to having rigid, negative views of each other. » (Johnston et Campbell, 1988, p. 11)

Qu'est-ce qui fait qu'une famille se retrouve dans des disputes chroniques et interminables alors qu'une d'autre retrouve son équilibre après quelque temps? La réponse à cette question se trouve dans le concept d'impasse qui empêche le dénouement d'une dispute. L'impasse s'érige rapidement en système qui s'auto-nourrit et entretient sa subsistance avec plusieurs éléments.

« We conceptualize the impasse in terms of a system's homeostasis, resulting from pathological, outdated, or inappropriate norms and expectations between parents, children, and significant others. It can also be generated by defensive and adaptive maneuvers by the individual parents in the service of maintaining or regaining their intrapsychic equilibrium. » (Johnston et Campbell, 1988, p. 12)

Typiquement, les impasses se retrouvent et s'observent à l'un ou l'autre des trois niveaux suivants: externe, interactionnel et intrapsychique. En résumé, une impasse au niveau externe est alimentée par le réseau de relations (famille, avocat, autre) qui s'allie avec un des parents pour légitimer ses revendications. Au niveau interactionnel, c'est le conflit marital antérieur qui se continue. Finalement, au niveau intrapsychique, ce sont les sentiments engendrés par le divorce, et qui nous sont intolérables, qui nous maintiennent dans notre souffrance. Quelque soit le niveau d'impasse, le résultat perpétue, comme le soutiennent Johnston et Campbell (1988), le comportement et les disputes.

« However, the important point is that family members can be stalemated on any or all the three levels, and these factors coalesce and lock the dispute into a mutually and reciprocally reinforcing pattern. » (Johnston et Campbell, 1988, p. 12)

4.1 Le niveau social externe

Face à l'épreuve et au stress de la rupture, la recherche d'un support et d'un réconfort s'intensifie auprès des parents et des amis pour traverser cette période difficile. L'entourage est sollicité pour confirmer notre jugement, nous donner raison ou nous déculpabiliser. Une image déformée de l'ex-conjoint circule exagérant les failles personnelles et les défauts de caractère tout en passant sous silence les bons côtés. L'approbation des autres est sollicitée pour diverses situations ou actions. Plus le sentiment de vulnérabilité ou l'anxiété face à sa capacité

parentale ou à l'affection des enfants est présente, plus intense est la recherche de justification. Tous ceux et celles qui sont ainsi sollicités deviennent malgré eux impliqués dans la justification et l'affirmation d'une réalité polarisée. Ainsi, plus il y a de personnes impliquées et plus le conflit vit de lui-même. Les comportements de l'autre partie et les situations traumatisantes deviennent les seuls sujets de conversation. La détresse est ainsi habilement exprimée. La recherche d'une reconnaissance des bonnes qualités parentales peut piéger le professionnel inexpérimenté qui veut faire quelque chose pour aider. Le système judiciaire est particulièrement vulnérable à l'impasse. Le contexte d'adversaire sur lequel il s'appuie favorise, dans un premier temps, le dénigrement de l'autre à son propre profit tant que la preuve du contraire n'a pas été établie. La réponse à ces allégations alimente souvent ainsi le conflit et contribue à l'impasse. L'exemple suivant illustre une impasse où l'environnement social joue le rôle principal dans les manœuvres d'aliénation.

4.1.1 Le cas d'Anne-Marie

La situation que nous avons rencontrée dans le cas d'Anne-Marie illustre l'appropriation d'une enfant de trois ans par sa mère et sa grand-mère maternelle. Anne Marie joue un rôle de compensation affective au sein de ce groupe familial. Sa mère a toujours été très dépendante de sa propre mère, une femme possessive et autoritaire. Ce milieu familial se referme sur lui-même et on s'allie pour repousser et même exclure le père. Dans cette situation, celui-ci a été utilisé, dans nos recommandations, pour faire contrepoids à l'ingérence de la grand-mère de l'enfant.

Monsieur P.L. a 22 ans quand il rencontre madame N.C. Celle-ci est de 10 ans son aînée et demeure toujours chez sa mère. Tous les deux travaillent dans un centre hospitalier et leurs premières fréquentations ont un caractère informel. L'annonce de la grossesse de madame N.C. est une surprise pour le couple. Face à cet événement, monsieur P.L. vient s'installer au sous-sol de la résidence de la mère de madame N.C. Le couple n'a cependant pas sa complète in-

timité puisque les utilités domestiques et hygiéniques se trouvent au premier étage.

L'arrivée d'Anne-Marie ne simplifie pas l'organisation et amène des tensions dans les relations en rapport avec les soins et l'attention à donner au jeune bébé. Madame N.C. et sa mère étant toujours dans leur domicile, il est difficile pour monsieur P.L. de se faire une place. Pour retrouver un peu de liberté, monsieur P.L. retourne habiter chez sa mère. Il propose également à madame N.C. de louer un logement pour qu'ils forment ensemble une famille mais celle-ci refuse, ne pouvant s'éloigner de son milieu familial.

Madame N.C. est la cadette de la famille et a toujours habité chez sa mère. Celle-ci lui fournit gratuitement le domicile et l'usage de l'auto. Madame N.C. dispose entièrement de son salaire pour ses besoins personnels. Anne-Marie est également la seule petite fille de la famille. Dans les faits, c'est la grand-mère qui s'occupe de la petite fille. Anne-Marie occupe une chambre au premier palier et c'est là qu'elle a ses jouets et effets personnels. Madame N.C., pour sa part, a sa chambre au sous-sol. Dans ses propos, la grand-mère exprime que la présence d'Anne-Marie met de la vie dans la maison et qu'elle s'ennuie beaucoup quand celle-ci va chez son père.

Au moment de notre rencontre, huit mois après sa séparation, monsieur P.L. démontre beaucoup d'intérêt pour sa fille, alors âgée de trois ans. Il passe quatre jours par deux semaines avec elle et fonctionne de façon autonome avec un encadrement et un régime de vie bien établi pour Anne-Marie. Malgré son peu d'expérience, monsieur P.L. s'implique et est bien documenté sur le bien-être de sa fille et les besoins d'un enfant de cet âge.

Madame N.C., pour sa part, motive son intérêt pour sa fille par des éléments affectifs en relation avec l'importance de sa présence et conséquemment le vide de son absence. Madame N.C. et sa mère traitent Anne-Marie comme une petite princesse. Elles s'opposent rarement aux désirs de l'enfant et s'enorgueillissent

des finesses de l'enfant. Leur organisation autosuffisante minimise, à leurs yeux, le besoin de fréquenter une garderie. Les contacts avec le père ne sont pas perçus comme une situation normale et légitime pour l'enfant mais comme une perte pour les adultes.

Monsieur P.L., à l'inverse, veut une indépendance de l'enfant. La socialisation par la garderie est importante et il souhaite y envoyer sa fille le plus rapidement possible. La routine de monsieur P.L. est planifiée et Anne-Marie s'y adapte bien. Les absences de l'enfant ne sont pas vécues comme un vide émotif. Monsieur P.L. déplore les attitudes éducatives de surprotection de madame N.C. et sa mère. Il soutient que celles-ci rendent Anne-Marie capricieuse et dépendante.

Pour contrer un trop grand investissement émotif de la part de madame N.C. et sa mère auprès d'Anne-Marie, notre recommandation est alors à l'effet que le tribunal ordonne une garde partagée. Cette orientation vise à forcer le système familial à une certaine ouverture et à assurer au père une place auprès de l'enfant qu'autrement il risque de perdre. La décision du tribunal, conforme à nos recommandations, n'est pas acceptée de madame N.C. et sa mère. Un an plus tard, un signalement d'abus sexuel à l'endroit du père est fait par la mère comme manœuvre d'éloignement du père et de reprise d'une garde complète. L'évaluation est cependant incapable de conclure à un abus et le signalement est rejeté. La connaissance du milieu et de la dynamique a permis, dans le présent cas, d'éviter une privation pour Anne-Marie de voir son père pendant l'évaluation.

Sans disposer du signalement avant son évaluation, un traitement systémique des éléments allégués permet d'inclure tout l'ensemble de la situation. Si les faits ne sont considérés qu'en rapport avec le père et les allégués du signalement, une suspension des contacts risque d'être imposée. L'enfant se retrouve alors en pleine confusion et vulnérable aux pressions et aux influences (Gardner, 1992a). Le développement de l'aliénation se fait, dans un tel cas, à la

fois par un repli du système familial et par les alliances que l'on recherche dans le milieu.

Les moyens utilisés par madame N.C. pour la recherche d'une garde unique et l'exclusion du père ne tiennent pas compte des besoins de l'enfant. L'entourage familial et les ressources du milieu (Protection de la Jeunesse, avocats) sont mises à contribution pour inculper faussement monsieur P.L. La crainte d'une nouvelle dénonciation éloigne de plus en plus les parties. Dans le présent exemple, la situation n'a pas dégénéré parce que les professionnels sollicités ont rapidement objectivé les accusations. Il n'en est cependant pas toujours ainsi. L'énergie requise pour rectifier les faits repousse à l'arrière plan l'intérêt de l'enfant et celui-ci se retrouve souvent perdant.

4.2 *Le niveau interactionnel*

Les impasses de niveau interactionnel sont directement reliées au choc ou à la crise de la rupture. Attirés par des aspects physiques de la relation ou pris par un « coup de foudre » ces conjoints ont souvent eu une relation tumultueuse et malheureuse (Johnston et Campbell, 1988). Individuellement ils fonctionnent assez bien mais ensemble ils connaissent de multiples difficultés. Les tensions les éloignent l'un de l'autre malgré eux. Ils vivent dans la nostalgie et croient que la situation va s'arranger magiquement. Ils sont parfois devenus parents pour se rapprocher, pour solutionner leurs difficultés. Malheureusement, l'enfant engendre de nouveaux problèmes. Ces parents traînent avec eux un héritage destructeur qui les empêche de vraiment se séparer et d'aller vers autre chose.

Dans certains cas la rupture n'était nullement pressentie et elle laisse la personne abasourdie. L'incompréhension et la recherche d'explications marquent cette période. On veut se déculpabiliser. Cet abandon soudain devient angoissant. Plusieurs se sentent humiliés et expriment de la rage. Parallèlement, un sentiment de vengeance, difficile à assouvir, peut se développer. La passion de ces émotions peut être aveuglante et être un stimulant pour entraîner les enfants dans nos stratégies de vengeance. On peut, par exemple, cultiver chez l'enfant

la crainte de l'abandon lui transmettant ainsi notre propre traumatisme. Pour protéger l'enfant on le tient à distance ou on restreint ses élans d'affection.

Quand l'impasse se situe au niveau interactionnel c'est dans la situation d'un abandon soudain que le parent risque le plus de développer des attitudes et des comportements d'aliénation. La force des émotions de rage et d'humiliation qui y sont vécues en sont la cause. Si le parent contrôle difficilement ses émotions cela engendre souvent des tensions. Ressentant cette détresse, l'enfant veut parfois faire sa contribution pour apaiser et consoler son parent. Il refuse, par exemple, la sortie prévue ou amplifie des imperfections de l'autre parent pour montrer sa loyauté. Cette implication de l'enfant ne fait, malheureusement, qu'augmenter l'impasse.

Dans d'autres situations, il arrive que c'est le couple lui-même qui n'arrive pas à se séparer. Il est incapable d'affirmer la rupture et vit dans une ambivalence. Ces situations se retrouvent quand le couple a vécu beaucoup de rêve et de romance. Les anciens conjoints croient en leur rêve et que « c'est toujours possible ». Les espoirs sont ravivés à chaque rencontre mais vivre ensemble et partager un quotidien est impossible. L'entretien du rêve fait maintenir une relation qui, au fond, empêche chacun de progresser vers une réorganisation de sa vie. Les couples que nous avons rencontrés et qui vivent ce type d'impasse ont beaucoup d'immaturité dans leur relation. Chacun a peur de souffrir de la rupture. Que les enfants ne s'aperçoivent de rien est souvent le motif invoqué pour continuer à se rencontrer. Paradoxalement, les enfants sont perdus dans cette situation confuse de présence et d'absence toujours ponctuée de disputes. Dans les faits, l'enfant reçoit peu d'attention de ces parents centrés sur leur propres besoins.

4.3 Le niveau intrapsychique

Lorsque des éléments relatifs à la personnalité du parent se retrouvent dans le conflit, l'impasse est d'autant plus difficile à dénouer. Quand un parent a, par exemple, vécu une perte traumatisante dans le passé, la rupture de sa relation

conjugale peut raviver ces émotions. Or, chez certains, l'anxiété de l'abandon s'est inscrite dans leur personnalité et les a même amenés antérieurement à des désordres de fonctionnement. L'anxiété d'abandon peut leur faire faire n'importe quoi pour garder l'autre. Ces désordres de personnalité peuvent même se structurer sous forme de caractéristiques d'une personnalité instable. Mal individualisé, leur comportement oscille entre la dépendance et la contre-dépendance. L'autocritique et l'empathie sont faibles. Le seuil de tolérance à la douleur émotionnelle est bas et les émotions sont niées. L'absence d'un modèle parental adéquat ou encore la présence d'un parent abusif s'observe fréquemment dans l'enfance de ces parents (Garrity et Barris, 1994). La perte et le deuil de la séparation sont des épreuves insurmontables. Les sentiments de tristesse sont convertis en sentiments de rage et dirigés vers l'extérieur pour éviter sa propre souffrance. Le processus du divorce exige la reconnaissance de ces sentiments difficiles et oblige une reconstruction d'une image désirable de soi. Un échec à cette étape bloque la croissance qu'une rupture de relation peut apporter.

4.3.1 *Le cas de Maude*

Alimentée par un conflit de génération, cette situation est marquée par le décès de la mère de Maude. La grand-mère de l'enfant exécute les volontés de sa fille en assumant la garde de Maude. Toutefois, elle utilise la disqualification du père pour conserver cette garde. Son fort niveau d'anxiété l'empêche de négocier et de laisser au père une place qu'il pourrait légitimement occuper auprès de sa fille sans conflit avec la garde de l'enfant. Cette situation particulière illustre également que le même type d'impasse peut exister entre des adultes au sujet d'un enfant sans que des liens conjugaux soient présents.

Les parents de Maude, monsieur R.C. et madame J.R. se sont séparés alors que celle-ci n'avait pas encore un an. Actuellement Maude a cinq ans. Depuis trois ans c'est sa grand-mère maternelle, madame N.R. qui assume sa garde. Maude voit son père à un rythme d'environ une journée par deux semaines en milieu neutre et sous surveillance. Il y a deux ans monsieur R.C. a inscrit en

Cours Supérieure une requête pour obtenir la garde de sa fille mais la situation demeure dans une impasse.

Peu de temps après avoir fêté ses 19 ans, madame J.R. part cohabiter avec monsieur R.C. qui lui a 21 ans. De brèves fréquentations ont précédé cette cohabitation qui s'avère rapidement instable. Les principales difficultés ont trait à la consommation d'alcool et de drogue de monsieur R.C. Madame J.R. lui reproche également sa violence à son endroit. La grossesse ajoute aux difficultés et aux problèmes financiers. Le couple doit recourir parfois à des banques alimentaires pour se nourrir. Face à cette situation sans issue, madame J.R. décide d'une rupture alors que Maude n'a que quelques mois et après 21 mois de vie commune. Madame J.R. se voit confier la garde de Maude tandis que monsieur obtient des droits d'accès sous supervision à raison d'une journée par semaine.

Madame J.R. a connu une enfance difficile. Son père, un homme alcoolique et violent, quitte le foyer alors qu'elle a onze ans. En tant que fille aînée, elle prend soin de sa sœur et de son frère. Finalement elle vient habiter chez sa grand-mère jusque vers l'âge de 17 ans. Sa mère, de son côté, se remarie à un homme de 16 ans son aîné. Son frère et sa sœur connaissent d'important problèmes de comportements allant à la fugue et à la prostitution pour cette dernière. Madame J.R., pour sa part, a une pauvre estime d'elle-même et connaît des problèmes d'obésité. Elle consomme parfois de l'alcool de façon exagérée. Elle accuse, sans preuve, son beau-père de l'avoir abusé sexuellement. Elle est en conflit avec sa mère et assume peu de responsabilité.

Monsieur R.C. est l'avant-dernier d'une famille de sept enfants. La pauvreté et la débrouillardise de chacun caractérise ce milieu. Deux de ses frères ont un casier judiciaire dont un pour des abus sexuels sur une fillette. Monsieur R.C. ne croit pas en la culpabilité de son frère malgré la peine de prison purgée pour ces accusations. Son père a des problèmes d'alcool et monsieur R.C. consomme lui aussi à l'adolescence. La famille est peu unie même si de courtes distances les séparent. Une de ses sœurs et un de ses frères rejettent ouvertement monsieur

R.C. pour son mode de vie parfois marginal. C'est pour s'opposer à madame J.R. que monsieur R.C. lui conteste la garde de Maude après leur rupture. Sa motivation est cependant faible et il se contente de visites supervisées. C'est assez régulièrement qu'il exerce son droit d'accès mais les visites annulées ne sont pas revendiquées.

Environ un an après ce jugement, la situation bascule avec le décès de la mère de Maude suite à des complications médicales lors d'une opération mineure. Par testament madame J.R. confie sa fille à sa mère, madame N.R., qui la prend alors chez-elle. Dans un premier temps, monsieur R.C. laisse entendre à la grand-mère qu'il lui laisse l'enfant, puis il se ravise et conteste la requête de garde déposée par madame N.R. pour la garde de Maude. Il invoque alors une situation personnelle plus stable avec une nouvelle amie âgée de 19 ans. Comme le couple attend un enfant, monsieur R.C. exprime aussi le désir de procurer à sa fille une vie familiale. Sur le plan personnel, le sentiment de dépossession de sa fille et les attitudes des grands-parents à son endroit alimentent monsieur R.C. dans cette nouvelle revendication de garde.

Pour madame N.R. la garde de sa petite-fille s'inscrit dans l'exécution des volontés de sa fille. Elle n'a aucune confiance dans le père de Maude qu'elle perçoit comme un irresponsable. Elle conserve une perception de lui associée au vécu antérieur de sa fille. Elle le croit toujours un adepte de drogue et craint la répétition des mauvais traitements jadis subis par sa fille. Madame N.R. reproche également à monsieur R.C. son manque d'intérêt à l'endroit de Maude. Comme il ne s'informe jamais de sa santé ou de quoi que ce soit à son sujet, madame N.R. conclue en un désintéressement. Madame N.R. s'inquiète également de la place de Maude avec le nouveau bébé de la compagne de monsieur R.C. Lors de l'exercice des droits d'accès, les intervenants responsables de la supervision remarquent que graduellement Maude ne sait plus qui appeler « papa ». Parfois c'est son père qui reçoit cette appellation et parfois c'est son grand-père. C'est fréquemment la confusion. A chaque visite, madame N.R. a toujours plusieurs recommandations à faire aux intervenants ou encore des messages à

faire à monsieur R.C. Suite à des propos de Maude à l'effet que son père lui aurait touché les fesses, madame N.R. allègue qu'un abus sexuel est survenu lors d'une visite supervisée. Malgré la difficulté d'étayer la preuve, madame N.R. continue de soutenir l'abus et laisse sous-entendre la mauvaise foi des intervenants. Elle entretient des craintes sur la possibilité que monsieur R.C. s'exile dans un autre pays avec l'enfant la coupant ainsi de tout contact. Elle n'a aucune confiance en monsieur R.C. et est appuyée en ce sens par la sœur de ce dernier qui discrédite son frère.

Madame N.R. dit avoir eu une famille heureuse. À 18 ans elle quitte la maison et épouse le père de ses trois enfants. La violence et l'abus marquent cette expérience conjugale. Après sa séparation elle rencontre son mari qui a 48 ans alors qu'elle en a 32. Elle connaît des conflits majeurs avec la deuxième de ses filles. Celle-ci fugue et se prostitue pendant plusieurs mois avant de se retrouver en centre d'accueil. Avec ses deux autres enfants les relations ne sont guère plus faciles. Suite au décès de sa fille, madame N.R. connaît une période dépressive. Elle s'approprie très intensément le mandat de garde de Maude que lui a confié sa fille par testament. Elle traite l'enfant en petite princesse et celle-ci est heureuse avec ses grands-parents. Maude suit beaucoup son grand-père dans ses activités et lui démontre de l'affection. D'autre part, les intervenants observent une grande proximité du père avec sa fille lors des visites supervisées et le contact est meilleur que ne le prétend madame N.R.

L'analyse de cette situation fait ressortir que la comparaison des deux milieux et l'évaluation sous des critères du plus grand intérêt de l'enfant placent le milieu de madame N.R. sur un plan plus favorable. Malgré sa bonne volonté, monsieur R.C. présente des limites dans ses capacités parentales. Il a de la difficulté à anticiper les besoins de l'enfant et a une faible autocritique face à ses comportements. Il manque d'expérience et son modèle familial ne l'a pas incité à placer l'enfant au centre des préoccupations. Madame N.R., pour sa part, a plus d'expérience et accorde beaucoup d'attention à répondre à tous les besoins de

l'enfant. Elle est matériellement plus à l'aise et peut plus facilement combler les besoins de l'enfant.

Toutefois, la perception que la grand-mère entretient du père ne peut être sans répercussions pour l'enfant. Celle-ci est de fait coincée entre ses grands-parents et son père tout en ayant à faire le deuil de sa mère. Un profond fossé sépare les grands-parents et le père. La méfiance est totale et chacun se surveille. Les visites supervisées permettent, dans ce contexte, la poursuite d'un contact qui autrement serait impossible. L'anxiété de madame N.R. est très grande et exige un encadrement pour préserver l'intérêt de l'enfant. Elle a tenté depuis deux ans plusieurs manœuvres pour discréditer le père et l'éloigner de Maude. Quatre expertises, produites dans le dossier, permettent toutefois au père de recevoir aujourd'hui sa fille chez lui sans supervision à toutes les deux semaines. C'est cependant une situation qui demeure fragile et que le moindre incident risque de ramener à son point de départ.

4.4 La condition de blessé

L'interaction entre la vulnérabilité et les blessures du divorce définit la condition de blessé. La vulnérabilité comprend les facteurs intrapsychiques qui prédisposent certaines personnes aux conflits souvent longtemps avant le mariage ou le divorce (Garrity et Baris, 1994). Des pertes ou de fortes situations anxiogènes dans l'enfance vont, par exemple, être ravivées dans leurs émotions avec une situation de divorce ou de rupture. Les blessures résultant de la rupture sont ainsi plus lentes à guérir et souvent demeurent dans un état de douleur vive. Ce qui prédomine chez ces parents, qui présentent des problèmes intrapsychiques, c'est leur refus d'expérimenter et d'accepter leur propre souffrance. C'est une extériorisation sous forme de colère qui s'observe souvent.

« Unresolved feelings and conflicts, derived from traumatic experiences and deprivations in their past, became inextricably confused with the reality task of the divorce, making it more difficult to accomplish. Disputes helped to maintain or restore the delicate psychological balance that had been disrupted by the divorce and its aftermath. » (Johnston et Campbell, 1988, p. 15)

Les émotions et la colère dirigent les comportements et limitent l'empathie avec les autres. Protéger les enfants du conflit interparental devient une tâche difficile dans de telles conditions. Les enfants ne sont pas vus comme des individus séparés avec des besoins distincts mais comme des extensions d'eux-mêmes. Ces parents ne peuvent se mettre à la place de leurs enfants pour expérimenter leur tristesse de la séparation ou comprendre leur détresse. Le dialogue sur ce sujet est difficile. La conversation est continuellement détournée sur l'ex-conjoint ramenant ainsi l'impasse. Avec le temps, cette dynamique se durcit étant alimentée par le partage avec les autres qui confirment nos opinions. La blessure ne guérit jamais et chaque nouvel événement ramène son cortège d'émotion et les mêmes réactions ou réponses conformément à notre vulnérabilité et à nos blessures.

L'impuissance est aussi un dénominateur commun à ces crises et traumatismes. Un besoin de reprise de pouvoir et de contrôle se manifeste alors chez la personne. L'opposition et une perspective négative sur tout font parti des manœuvres pour reprendre le pouvoir. Des décisions prises de façon unilatérale surprennent l'entourage et maintiennent le contrôle. De nouvelles règles se créent selon les circonstances. Le mensonge alimente la confusion. Tout sert à contrôler la situation.

4.4.1 Facteurs de vulnérabilité

Même si une impasse peut être générée par plusieurs facteurs et s'observer à plusieurs niveaux, trois facteurs plus particuliers prédisposent aux situations d'impasse. La rupture est plus particulièrement humiliante pour un parent qui a une faible estime de lui-même. Une recherche de protection se manifeste alors par une attaque de l'autre et une recherche d'appuis partisans. Deuxièmement, le pressentiment d'une menace potentielle à l'image personnelle fait redoubler le besoin de se défendre. Le conjoint aux tendances paranoïdes réagit quant à lui avec des attaques ou du harcèlement. Il y a une distorsion dans les perceptions de l'autre et le fossé qui sépare le couple s'élargit. Enfin, la vulnérabilité parentale peut aussi être avivée par les réactions imprévisibles de l'enfant. Désarmé

face à celui-ci, le parent blâme l'autre pour protéger sa propre image de bon parent. Il peut même prendre des décisions unilatérales en regard avec les droits d'accès pour prouver sa supériorité comme parent. Ces gestes, souvent motivés par une volonté de protection, engendrent un cercle vicieux. Le combat mené pour protéger l'enfant lui est tout autant dommageable et le place de plus en plus au cœur de l'impasse du divorce.

Chapitre 5

Les individus à haut risque d'impasse émotionnelle

5.0 *Qui sont-ils?*

Garrity et Baris (1994) identifient certains comportements, chez les parents, qui augmentent la vulnérabilité à l'impasse émotionnelle. Pour se protéger de leurs émotions difficiles ces parents démontrent certains styles défensifs qui, en plus de les protéger, alimentent aussi l'impasse. Le dénominateur commun de chacun de ces styles est une inhabilité à expérimenter la perte ou le rejet qui fait parti du divorce et une prédisposition à blâmer l'autre.

« People displaying certain defensive styles are especially likely to be caught up in divorce impasse. These high-risk individuals share (1) an unwillingness or inability to experience the loss and rejection that are part of the divorce and (2) a predisposition to project onto others the blame for the family breakup. » (Garrity et Baris, 1994, p. 111)

Ces styles défensifs s'observent par des comportements particuliers que l'on peut reconnaître et classer globalement sous trois catégories : ceux qui affirment à qui veut les entendre qu'ils ont raison, ceux qui soutiennent avec quantité d'exemples que l'autre est fautif et ceux qui laissent planer le doute sur leur intention. Chacun de ces styles représente une inadaptation à la douleur du divorce. On peut aussi identifier une quatrième catégorie avec les gens dépendants à l'intérieur d'une relation et qui sont souvent inhabiles à mettre des limites. Une attitude de victime les caractérise souvent.

5.1 *Ceux qui ont toujours raison*

La phrase complète qui caractérise ceux qui utilisent ce style défensif est « J'ai raison et si vous ne m'écoutez pas la première fois je vais le dire plus fort ». Le discours est rationnel et alimenté de preuves dans une structure logique. Quels que soient les arguments apportés l'opinion ne change pas. L'écoute est faible et de nouveaux éléments sont toujours prêts pour répondre à de nouveaux arguments. La présentation dénote beaucoup d'assurance. Les croyances sont inébranlables. Beaucoup de fierté et de glorification ressort du discours et de l'ar-

gumentation. Le langage dénote cependant un égoïsme avec des propos centrés sur ses propres perceptions. Les manières sont souvent grandioses et ne passent pas inaperçues. Cette façon de s'exprimer et d'argumenter existe souvent depuis le tout jeune âge. L'exemple impressionnant d'un proche parent ou d'un autre adulte modèle fréquemment ce comportement. La responsabilité des insuccès qui parsèment la vie amoureuse est attribuée aux autres et l'incapacité de s'auto-critiquer maintient l'impasse. L'inaffabilité des croyances amène que tout doit dans se passer selon une vision et une façon prédéterminées. Les règles sont donc établies unilatéralement et leur refus global est souvent la seule façon de s'en libérer. Cette résistance de l'entourage et plus particulièrement de l'ex-conjoint peut susciter des réactions impulsives et même violentes. Le fort niveau d'anxiété durcit les positions et rend tout retour en arrière impossible. Abandonner ces croyances suscite une nouvelle anxiété qu'une nouvelle argumentation va étouffer. C'est souvent ainsi que se dessine la situation sans issue de ce style défensif.

Les parents qui affirment toujours la suprématie de leur argumentation réagissent avec colère et irritation à l'ex-conjoint qui a un comportement passif-agressif. Ils s'attendent à ce que l'on adhère totalement à leurs décisions. Toute remise en question ou déviation de l'entente est perçue comme un manque de confiance. Ces parents sont aussi portés à prendre des décisions impulsives. Ils soutiennent avoir un rapport spécial avec leur enfant comprenant ce que personne d'autre ne comprend. Ils vont alors insister pour respecter les besoins et les souhaits des enfants qu'ils vont interpréter comme les leurs.

« In a similar way, they shape professional input and expertise to their own liking, or they will disregard it altogether, arguing that their knowledge of the children's best interests is superior to all others'. In some cases, this conviction grows until the parent comes to believe that no one else is worthy to teach values or to set behavioral standards for the children, especially the other parent. The children's constant exposure to such a model which empowers the child to this extent, may well lay the foundation of a new "I'm always right" personalities. » (Garrity et Baris, 1994, p. 140)

5.1.1 Le cas de Judith

Cette situation illustre une impasse entre deux parents aux origines et aux vues différentes par rapport à leur enfant. L'origine anglophone de l'un et francophone de l'autre engendre des conflits même s'ils sont tous deux bilingues. Des divergences quant au choix de la langue d'étude et des attitudes éducatives alimentent l'impasse. Judith est souvent face à des attitudes et des avis contradictoires de ses parents. Chacun soutient avoir raison et se cherche des appuis pour avoir raison.

C'est à l'intérieur de leur milieu de travail que monsieur L.D. et madame C.S. se sont rencontrés. Un échange d'idées et une communication agréable les rapproche et alimente leurs fréquentations. Un an plus tard, ils cohabitent et se marient. Pour madame C.S. c'est le premier départ de la maison. Bien connue dans son milieu, madame C.S. est sociable et sportive. Monsieur L.D., pour sa part, est légèrement plus âgé que madame C.S. et le cadet d'une famille de neuf enfants. Il a deux ans quand son père décède. Monsieur L.D. a passé sa jeunesse à la recherche de son identité ayant beaucoup manqué ce père qu'il n'a jamais connu. De par ce fait il fut très proche de sa mère et élevé avec beaucoup d'autonomie compte tenu de sa position de cadet.

Deux ans après le mariage, le couple connaît ses premières difficultés. Madame C.S. cherche sans succès à avoir des enfants. Le diagnostic médical l'oblige à une hystérectomie totale à l'âge de 26 ans. Cet événement est très difficile et la force à faire le deuil de la maternité tout en la questionnant sur son identité de femme. À la même période, le couple s'achète une maison qui leur cause des stress supplémentaires à cause de certains défauts de construction. Les tensions sont grandes et madame C.S. ne reçoit pas l'appui de son conjoint pris par son travail et impatient sur ces sujets.

Face au problème d'infertilité, le couple décide de s'inscrire sur une liste d'attente pour une adoption internationale. Le cheminement du dossier se fait très rapidement. Une information leur parvient pour de possibles adoptions en

Corée. Comme madame C.S. venait tout juste de subir une opération, c'est monsieur L.D. qui part seul pour aller chercher l'enfant réservé, Judith. Ce séjour à l'étranger est difficile pour monsieur L.D. qui pense même abandonner face aux exigences administratives. Pendant deux semaines monsieur L.D. vit une intimité exclusive avec Judith avant de pouvoir revenir au pays. Habitué à cette exclusivité totale avec l'enfant, monsieur L.D. se sent dépossédé de l'enfant à son arrivée tant par son épouse qui l'attend fébrilement que par tous ceux qui veulent fêter cet événement dans la communauté.

L'adaptation familiale à la vie avec une jeune enfant est difficile. Le couple n'a plus d'intimité. Monsieur L.D. travaille sur différents quarts de travail. Une distance émotive s'installe progressivement. Les sautes d'humeurs de monsieur L.D. blessent madame C.S. et les rendent de moins en moins capables de se parler. Incapable de continuer à vivre dans ce climat de conflits et insatisfaite de sa vie, madame C.S. décide de partir avec Judith. Cette rupture est très difficile pour monsieur L.D. qui se retire, pour quelques mois, de tout contact avec Judith, alors âgée de deux ans. Par la suite, une longue saga pour la garde et les droits d'accès s'engage.

Plusieurs particularités de cette situation rendent difficiles les conventions ou les ententes. Monsieur L.D. n'a aucune régularité dans ses horaires de travail. Les jours et les quarts de travail changent. Cela complique l'horaire des droits d'accès qui ne peuvent s'établir à jours fixes. Des conflits surgissent aussi avec la garderie. Madame C.S. veut voir Judith fréquenter la garderie de façon régulière tandis que monsieur veut avoir sa fille exclusivement pour lui lors des accès. Des médecins différents, consultés par chacun des parents au sujet de la santé de Judith, ont des opinions divergentes sur les traitements, ce qui engendre de nouveaux conflits. Les problèmes d'asthme de Judith ne reçoivent pas une attention aussi exhaustive de la part de chacun. Madame C.S. trouve, par exemple, que monsieur L.D. ne prend pas suffisamment de soin pour prévenir les refroidissements ou les rhumes. Les attitudes éducatives sont aussi un autre sujet de discorde. Monsieur L.D. est moins encadrant que madame C.S. La

routine quotidienne est donc différente chez chacun des parents. L'expression des motifs de ces différences est aussi différente. Pour monsieur L.D., l'évaluation des besoins de Judith passe d'abord par sa perception de la situation tandis que madame C.S. considère d'abord l'enfant. Monsieur L.D. modifie, par exemple, l'organisation du retour pour que madame C.S. vienne chercher Judith parce que celle-ci fait des crises au moment du départ que lui-même ne peut supporter. Il en va de même pour la garderie que monsieur L.D. ne respecte pas parce qu'il considère cette activité comme une soustraction de son temps avec sa fille. Les parents trouvent aussi un sujet de dispute du fait qu'ils sont l'un francophone et l'autre anglophone. Le choix de l'école et l'effort de l'autre parent pour parler dans la deuxième langue de l'enfant sont ainsi sujets à des reproches envers l'autre.

À toutes ces particularités s'ajoute un état émotif fragile surtout du côté de monsieur L.D. Ce dernier réagit intensément à l'absence de Judith. Il se dit sans but et avoir le sentiment d'être dépossédé de l'enfant en son absence. Il reproche à madame C.S. de passer plus de temps que lui avec Judith. Des références à sa propre situation d'enfant orphelin s'observent dans le discours de monsieur L.D. C'est dans un langage de justification de ses points de vues que monsieur L.D. argumente ses revendications auprès de sa fille. Quant à madame C.S., elle souligne souvent que monsieur L.D. a tort dans ses attitudes envers Judith et qu'il ne tient pas suffisamment compte des besoins de celle-ci. Les aspects émotifs personnels de la situation de madame C.S. se rapportent à son incapacité d'enfanter. L'adoption de Judith représente sa seule chance d'être mère. Son identité personnelle en tant que femme et mère se concrétise avec Judith. Elle veut donc le maximum pour l'enfant et réagit aux attitudes égocentriques de monsieur L.D.

Au milieu de cette polarité parentale on retrouve une enfant qui a à s'adapter à deux milieux différents. Imperceptiblement chacun des parents tente de séduire l'enfant avec sa façon d'agir ce qui rend la tâche de l'autre plus difficile et parfois ingrate. Judith aime mieux, par exemple, l'heure du coucher chez son père

parce qu'il la laisse plus libre. Chez sa mère, elle donne le message qu'elle aime mieux la façon de faire de son père. Face à ces préférences, madame C.S. vit de l'insécurité et réaffirme sa discipline pour démontrer que le père a tort dans sa façon d'agir. Elle veut le limiter dans ses temps avec l'enfant. Comme sa fille est ce qu'il a de plus précieux, le père réagit à cette menace et le conflit s'auto-nourrit. L'appropriation de l'enfant que chaque parent tente de faire va exiger, tôt ou tard, de Judith une prise de position ou un choix entre ses deux parents. Cette compétition parentale est une aliénation qui s'érige graduellement. À la base d'une telle impasse et d'une telle dynamique on observe quelqu'un qui soutient qu'il a raison et quelqu'un qui soutient que l'autre a tort.

5.2 Ceux qui soutiennent que l'autre a toujours tort

Tout comme les parents qui affirment avoir toujours raison, ceux qui, dans leur style défensif, soutiennent que l'autre a toujours tort sont convaincus de l'exactitude de leur jugement. Toutefois, contrairement aux précédents, les parents qui accusent les autres d'avoir toujours tort sont en général moins aimables que ceux qui ont toujours raison. Leur attitude est blâmante et ils ont une longue mémoire des offenses commises par l'autre. Dans leur façon de les raconter, on peut croire que ces événements sont récents alors qu'ils datent souvent de plusieurs années. Ils vont publiciser les comportements discutables ou malhabiles de l'autre pour démontrer comment il n'est pas adéquat. Ils recherchent des auditeurs qui vont être en accord avec eux pour dire que l'autre est un parent incompetent. Garrity et Baris (1994) expliquent les manœuvres utilisées pour rejeter les torts sur l'autre et recruter des appuis.

« In a situation of divorce impasse they are prone to commit character assassination against the ex-spouse. They do so by picking out instances of objectionable behavior by him or her making them public, often utilizing tribal warfare to spread the denigrating view. They may go through professional relationships in quick succession, firing any attorney or therapist who challenges their firm belief that the ex-spouse is an undesirable and incompetent parent. They have a deep memory of offenses committed by the ex-spouse and may bury professionals in heaps of documents detailing all of them. » (Garrity et Baris, 1994, p. 114)

Ce sont des gens habiles à provoquer l'hostilité ou l'indignation tout en demeurant eux-mêmes très calmes. L'opinion des autres les ébranle peu. Ils maintiennent fermement leur vision de la situation et nous avons nous-mêmes tort de ne pas les croire ou les écouter. Au premier contact il est parfois difficile de les distinguer de ceux qui ont toujours raison. Leur point de vue et leurs arguments sont démontrés avec force. C'est en les écoutant attentivement que l'on peut les distinguer. Leur discours est plus centré sur l'autre et blâmant à son endroit. Ceux qui affirment avoir raison cherchent plus à convaincre avec une argumentation rationnelle. Accepter d'établir des règles, par exemple, pour avoir une nouvelle situation à invoquer quand l'autre va transgresser l'entente, fait parti des stratégies pour à nouveau démontrer notre point de vue. C'est par les incompétences de l'autre que les personnes de ce style défensif vont laisser sous-entendre leur supériorité ou leur plus grande compétence. À l'opposé, ceux, qui soutiennent avoir toujours raison, vont, pour leur part, argumenter pour démontrer leur supériorité sur l'autre et vont renchérir avec de nouveaux arguments s'il n'ont pas gain de cause.

Les parents blâmants sont sensibles ou craignent que l'information ne leur soit dissimulée. Ils sont moins susceptibles de réaction et d'impasse s'ils sont eux-mêmes responsables d'aller chercher l'information plutôt que de dépendre de l'autre parent pour l'obtenir. L'utilisation de leur réseau comme support aux décisions concernant les enfants est souvent profitable. Quand le réseau manque d'information, les parents blâmants peuvent se l'allier plus facilement, perpétuant ainsi l'impasse. La fragilité de leur image personnelle les rend aussi sensible à se faire abaisser ou humilier en public. Comme les parents qui soutiennent que l'autre a toujours tort interprètent ou déforment parfois l'information, il est préférable de rectifier les faits avec la personne à qui ils ont parlé. De les confronter publiquement ne les conduit qu'à du dénie et à de la justification personnelle. Cet aspect particulier est souligné dans Garrity et Barris (1994) en parlant de l'impact du tribunal.

« Using the courtroom as a forum of public humiliation may "win battles but loose wars." When "You're always wrongs" lose, they often start new

litigation, find their own experts, and disparage those professionals who have offered opposing opinions in court. Public humiliation is likely to result in a renewed series of attacks on the ex-spouse. » (Garrity et Paris, 1994, p. 142)

5.2.1 Le cas de Myriam

Ce dossier illustre la présence d'éléments favorisant le développement d'une relation d'aliénation par les reproches continuels que le père adresse à la mère tant en rapport avec elle-même qu'en rapport avec sa situation de vie. Le jeune âge de l'enfant (2 ans) ne peut la rendre vraiment active dans le processus d'aliénation. Toutefois, si les carences et les dépendances affectives de chacun des parents continuent de s'influencer l'une l'autre il se formera une dynamique qui impliquera tôt ou tard l'enfant dans une lutte de pouvoir et d'alliance.

C'est dans le contexte d'une demande respective de garde que le dossier de monsieur D.S. et madame L.P. se présente. Le couple n'est séparé que depuis que depuis six mois quand nous les rencontrons. Leur fille, Myriam, a un peu plus de deux ans. La garde est partagée à raison de trois jours avec la mère et quatre jours avec le père. Un aspect du leur conflit se situe au niveau des valeurs éducatives et sur les attitudes à prendre avec l'enfant. De fait Myriam souffre d'un problème de vision qui peut restreindre partiellement ses activités et qui oblige à certaines précautions.

La différence entre les valeurs respectives des parents ne se remarque pas seulement vis-à-vis l'enfant mais aussi dans leur identité personnelle. L'histoire et les origines de chacun sont déjà marquées par des écarts importants. Madame L.P. n'a qu'une sœur qui est de deux ans sa cadette et qui tout comme elle a été adoptée. Elle a grandi dans un milieu très à l'aise, ses parents possédant plusieurs commerces et immeubles. Toutefois, contrairement à sa sœur, la relation qu'entretient madame L.P. avec son père est conflictuelle. Elle est une adolescente contestataire et marginale. Autant sa sœur se conforme aux attentes des parents autant madame L.P. s'en écarte. Elle fréquente trois institutions

scolaires pour compléter ses études secondaires dont une période de pensionnat décidé par sa mère dans une tentative de lui faire connaître un autre milieu et d'autres amis. Finalement, c'est en coiffure qu'elle s'oriente après avoir essayé le secrétariat. Ce type de travail et de milieu lui permet d'expérimenter de nouvelles coiffures et de se trouver ainsi une certaine identité.

La démarcation s'accroît encore plus lorsqu'elle rencontre monsieur D.S. Ce dernier est alors musicien dans un groupe rock et a, entre autre, les cheveux très longs. Tandis que madame L.P. est attirée par cette apparence, ses parents ne l'acceptent pas et un fossé se creuse entre eux. Un peu plus d'un an après leur rencontre, le couple se marie mais les parents de madame L.P. ne se présentent pas au mariage. Les deux premières années de vie du couple sont difficiles. La vie de musicien impose des séparations temporaires et une précarité d'emploi se répercute sur les conditions monétaires du couple. Monsieur D.S. laisse finalement la musique pour se trouver un emploi stable dans un service gouvernemental. Ce nouveau travail aide à un certain rétablissement des relations avec la famille de madame L.P. Dans cette période, madame L.P. se retrouve enceinte. Elle connaît des problèmes de diabète et doit être hospitalisée à certains moments. C'est alors que monsieur D.S. devient blâmant à son endroit pour sa condition physique qu'il prétend qu'elle sous-estime. Après l'accouchement, monsieur D.S. accentue ses attitudes de reproches et madame L.P. se sent souvent dénigrée et ridiculisée. C'est dans ce climat de blâme que le couple se sépare.

Contrairement à madame L.P., monsieur D.S. vient d'un milieu plutôt modeste. Troisième d'une famille de quatre enfants, il grandit dans un milieu où les difficultés interpersonnelles sont présentes. Son père tout comme sa mère connaissent des problèmes avec l'alcool. Dans sa jeunesse, monsieur D.S. a longtemps voulu et souhaité que ses parents changent, qu'ils modifient leurs comportements. La perte d'un de leurs enfants dans un accident d'auto à l'âge de 18 ans accentue les problèmes. Finalement, les parents se séparèrent. Les enfants, demeurent avec leur père mais ne peuvent visiter leur mère que secrètement.

Près de 20 ans après la perte de ce frère, monsieur D.S. en parle toujours avec beaucoup d'émotion. D'ailleurs, à chaque visite dans son village natal, monsieur D.S. ne manque pas d'aller faire une visite au cimetière.

C'est pendant ses études universitaires que monsieur D.S. s'associe avec d'autres amis pour former un groupe musical. D'un caractère solitaire, il a une vie sociale restreinte. Il peut passer une journée entière dans sa chambre à jouer de la guitare. Se produire en spectacle sur une scène lui permet de s'extérioriser et être remarqué tout en protégeant son identité. Sa rencontre avec madame L.P. est marquante pour lui dans le sens qu'il ne peut croire qu'une « si belle femme peut s'intéresser à lui ». Il qualifie la suite de sa relation en des termes d'une relation à sens unique. Monsieur D.S. dit s'occuper de l'entretien de la maison, des soins à l'enfant et des besoins de sa conjointe. En retour il ne demande une collaboration de 10%, dit-il, de madame L.S. Il est déçu de cet échec et c'est à contrecœur qu'il décide de partir pour prendre un certain recul dans un premier temps et s'orienter vers une réorganisation de vie par la suite.

Vis-à-vis Myriam l'écart entre les parents se remarque par des attitudes visant le développement de l'autonomie de la part de madame L.P. Du côté de monsieur D.S. c'est une certaine surprotection qui s'observe. Une autre particularité du côté du père est la relation quasi exclusive qu'il vit avec sa fille. Pendant que monsieur D.S. est avec Myriam, il suspend ses activités sociales pour se concentrer à elle. Sans compagne dans sa vie, sa relation avec sa fille se situe dans un contexte de dépendance affective avec celle-ci. Il lui est difficile de la voir partir avec sa mère et de vivre l'absence. Il devient critique à l'endroit de madame L.P. Celle-ci en fait rarement assez, à ses yeux, pour Myriam. Dans son attitude il se positionne comme celui qui a raison. Il utilise tous les moyens et les occasions à sa disposition pour le démontrer. Madame L.P., pour sa part, résiste de son mieux aux critiques tout en s'occupant le plus possible de sa fille.

L'impasse de ce couple se situe dans la volonté de monsieur D.S. à changer madame L.P. et à la résistance de celle-ci. Pour monsieur D.S. cette volonté de changer l'autre se rattache à du vécu de son enfance où il voulait changer ses parents pour adoucir de cette façon ses souffrances et ses anxiétés. Son amour pour sa fille et le sentiment de protection qu'il a à son endroit alimentent sa volonté à ce que celle-ci ait une mère différente. Madame L.P., pour sa part, se retrouve dans une situation où elle a encore quelqu'un qui veut diriger sa vie, comme ses parents ont toujours voulu le faire. Madame L.P. a toujours été en situation d'échec avec ses parents. La situation actuelle avec le père de sa fille la place encore dans le même type de scénario. Elle résiste donc mais sa sécurité personnelle chancelante l'amène parfois à agir d'une façon qui ouvre la porte aux critiques de monsieur D.S. Il est, par exemple, difficile pour madame L.P. d'être aussi prévenante que monsieur D.S. avec Myriam ce qui lui est alors reproché.

Compte tenu de son jeune âge, Myriam n'est pas encore mise directement à contribution dans le conflit parental. Toutefois, des éléments d'aliénation sont déjà observés. La dépendance affective de monsieur D.S. à l'endroit de sa fille, dans une relation trop exclusive, place l'enfant dans une position de se sentir coupable d'accorder de l'intérêt à son autre parent. Le manque de confiance en elle-même, manifesté par la mère, et la critique du père face aux comportements de celle-ci peut amener l'enfant à se rallier à la « logique » ou au « bon sens » du père. L'enfant sert donc ainsi le dessein du père et s'éloigne de cette mère qui n'est pas bonne pour elle.

5.3 *Ceux qui ne se prononcent pas*

De façon plus complète ces parents disent : « Peut-être que je dirai oui, peut-être que je dirai non, mais, de toute façon, je vais quitter cette pièce en claquant la porte ». Ce sont des parents bouillants, d'une rage qu'on sent qu'ils contiennent difficilement. On les craint et on marche sur des œufs autour d'eux de peur qu'ils n'éclatent. Peu objectifs, ils ont de la difficulté à voir les deux côtés d'une situation. Ils n'écoutent pas le point de vue de l'autre. Ils vont souvent se con-

centrer sur des questions de loyauté. Les gens sont pour ou contre eux. Rien ne peut être partiel. S'ils sont questionnés, ils se sentent trahis. Ils ne pourront pas partager les enfants. S'ils s'en occupent, ils le font totalement sans laisser de place à l'autre ou encore ils s'éloignent, ne s'occupent de rien et remettent tout à l'autre. Ils ont besoin de tout contrôler ou de ne rien contrôler. Il leur est difficile de maintenir des accords parce que cela exige d'eux une certaine considération de l'autre. Souvent ils vont exercer une forme de contrôle en décevant l'autre, en faisant échec aux ententes. Ils présentent une fragilité face à leur identité qu'ils craignent de perdre en obéissant aux autres. Historiquement, ils vivent depuis l'enfance un dilemme dans leur relation : trop loin leur fait vivre de l'abandon alors que trop proche leur fait vivre de l'étouffement. Leurs parents pouvaient être à certains moments très près alors qu'à d'autres ils étaient absents et non disponibles leur faisant alors vivre une forme d'abandon. Garrity et Baris (1994) soulignent cet aspect particulier de l'enfance et de la relation parentale.

« Since early childhood these individuals have experienced a disturbing dilemma in regard to intimate relationships: if others pull back too far, they may feel abandoned: if others come too close, they will feel smothered. Their underlying fear of being engulfed –in essence, annihilated- by another person and losing their identity has deep roots. At the same time a friend, lover, or family member who seems too cool and distant can trigger feelings of abandonment. A frequent defense against such a possibility is rejecting the other person first (that is, abandoning others), enacting the very behavior they fear the most. » (Garrity et Baris, 1994, p. 117)

Ces moments ont engendré de la frustration et de la colère. C'est cette même rage et cette même colère que l'on retrouve dirigées vers les autres et qui entretient l'impasse. Cette colère peut même, à l'occasion, être retournée contre eux sous forme de menaces de suicide ou en manipulant les autres avec de telles menaces.

Les parents, qui dans leur style défensif ne se prononcent pas, sont bien dans le chaos et l'imprévisibilité. Garrity et Baris (1994) disent que ces parents retirent un sens de sécurité et de contrôle en se comportant de cette façon. Une trop grande complaisance à accepter les attentes des autres signifie une trop grande soumission au contrôle des

autres et une possibilité de perte d'identité. Une stratégie à utiliser avec ces parents est de consigner par écrit toute question qui trouve sa solution. Paradoxalement, ces parents souhaitent un règlement à l'amiable alors qu'ils ont besoin de règles bien définies pour fonctionner.

5.4 La victime facile

Les parents qui ont des styles transactionnels tels que précédemment décrits, sont souvent les initiateurs du conflit. Ils se protègent de leur détresse émotionnelle issue de l'échec de leur mariage en rejetant tout le blâme sur l'autre évitant par le fait même la considération de leur propre contribution. Ces styles de parent vont curieusement se choisir des conjoints pour lesquels un grand besoin de dépendance les rend facile à victimiser. Ces parents qui sont périodiquement passifs et acceptants, ont de la difficulté à établir des limites face aux demandes de l'ex-conjoint. Dans leur enfance, ils ont été sévèrement critiqués, humiliés et/ou abusés par un parent écrasant. La situation de divorce ou de rupture les ramène à leur insécurité personnelle et les replace face à leur impuissance.

Leur manque de confiance en eux-mêmes fait que, malheureusement, ces parents sont attirés par des personnes à forte personnalité. Garrity et Baris (1994) décrivent les conséquences de la faiblesse de leur estime personnelle et nous avons rencontré les mêmes traits dans notre pratique.

« In a marital or other intimate relationship they are apt to be genuinely confused about their own responsibility for the hurtful behavior of a partner who exudes certainty and self-confidence. Many struggle with poor self regard and speak of themselves in self-deprecating manner. Even after divorce, they may continue to accept the blame when things go wrong. Along with their ex-spouse, they are their own harshest critics. Their anger tends to be expressed indirectly, if at all, sometimes in a passive-aggressive interpersonal style. » (Garrity et Baris, 1994, p. 118)

Dans l'intérêt des enfants, ces parents apparaissent comme une alternative intéressante dans un conflit de garde versus un parent dominateur et écrasant. Toutefois, leur insécurité personnelle et leur dépendance les rendent malhabiles ou les paralysent dans leurs interventions. L'enfant est alors insécurisé à son tour et il risque de se lier au parent dominant.

Les parents faciles à victimiser sont aussi très fragiles aux espoirs de réconciliation. Leur dépendance les empêche de se percevoir comme des individus séparés. Ils demeurent vulnérables à la désapprobation de l'autre et se sentent rapidement coupables. La dépréciation qu'ils font d'eux-mêmes est alimentée par le rabaissement de leur ex-conjoint ou les messages critiques de leurs parents entendus pendant l'enfance. Lorsqu'après la rupture ces parents manifestent une volonté d'affirmation ils entrent, par exemple, rapidement en conflit avec leur ancien conjoint qui affirme avoir toujours raison ce qui perpétue l'impasse.

5.5 L'importance de l'impasse dans le processus d'aliénation

L'impasse illustre les limites d'une personne dans la résolution d'un conflit. Il n'est pas toujours facile d'identifier ce qui a attiré deux personnes dans une relation amoureuse. De la même façon, il n'est pas facile d'identifier ce qui conduit à l'impasse ou de quel type de transactions l'impasse est construite. Johnston et Campbell (1988) de même que Garrity et Baris (1994) ont regroupé leurs observations des couples en impasse à partir de divers comportements. Ces regroupements ajoutent aux descriptions de Gardner (1992). Celui-ci décrit le parent aliénant mais ne le place pas aussi clairement que Garrity et Baris (1994) en interaction avec l'entourage. Notre propre expérience de pratique s'accorde sur les mêmes observations que Garrity et Baris (1994) et Johnston et Campbell (1988). Quand l'impasse est identifiée, l'aliénation ne peut toujours être confirmée. À l'inverse, dans l'observation d'une situation d'aliénation, on retrouve une impasse dans le couple. Le prochain chapitre va préciser le contexte et les comportements qui confirment une situation parentale.

Chapitre 6

L'aliénation parentale

6.0 L'utilisation du terme « aliénation parentale »

Au moment de la rupture, la plupart des enfants et des adolescents souhaitent maintenir une relation avec chacun de leurs parents. De se retrouver en conflit de loyauté ou de craindre d'avoir à choisir entre leurs deux parents leur occasionne une grande peine et beaucoup de peur. De tous ces enfants, un petit nombre se retrouve empêtré dans un conflit parental à un point tel qu'ils vont soit s'allier avec l'un ou être aliénés de l'autre.

Dans les débuts, lorsqu'il a identifié le syndrome d'aliénation parentale, Gardner (1992a) l'associait à un lavage de cerveau. Il a lui-même constaté l'étroitesse de cette perspective.

« Prior to the early 1980's, I certainly saw children whom I considered to have been brainwashed by one parent against the other... I have introduced this term (parental alienation syndrome) to refer to a disturbance in which children are preoccupied with depreciation and criticism of a parent –denigration that is unjustified and/or exaggerated. The notion that such children are merely "brainwashed" is narrow. The term *brainwashing* implies that one parent is systematically and consciously programming the child to denigrate the other. The concept of the parental alienation syndrome includes the brainwashing component, but is much more comprehensive. » (Gardner, 1992a, p. 59)

L'approfondissement dans la compréhension du phénomène se doit d'inclure des facteurs de développement de l'enfant et de psychologie des parents. Il est facile d'interpréter faussement ou de mal évaluer l'aliénation et ainsi d'en utiliser le terme à tort et à travers. Gardner (1992a) spécifie clairement :

« The disorder refers to a situation in which the parental programming is *combined with* the child's own scenarios of denigration of the allegedly hated parent . Were we to be dealing here simply with parental indoctrination, I would have probably stuck with the term *brainwashing* or *programming*. » (Gardner, 1992a, p. 60)

Cette vision de l'aliénation parentale amorcée par Gardner (1992a) est aujourd'hui approfondie surtout par les écrits de Garrity et Baris (1994), Johnston et Roseby (1997) et Bricklin (1995). Dans les pages qui suivent, nous allons ajouter à la définition de Gardner (1992a) pour avoir une perspective plus exhaustive et plus systémique de l'aliénation parentale.

6.1 *La dissonance du scénario*

Face à une situation qui a toutes les apparences d'un scénario d'aliénation il faut être des plus prudents. Lorsqu'un seul parent nous présente la situation, il le fait à travers ses propres biais, ses propres perceptions et parfois même à travers ses propres objectifs. Si, par exemple, ce parent veut nous prouver qu'il a entièrement raison de vouloir interrompre ou distancer les visites, il va nous présenter la situation dans cette perspective. Les éléments rapportés vont alors tendre à vouloir confirmer sa vision. C'est à ce moment que l'approche familiale et systémique prend toute son importance. L'ajout d'information de diverses sources apporte une plus grande profondeur ou de nouvelles facettes à la situation. En premier lieu, dans tout le scénario présenté, une cohésion doit se retrouver ou, en d'autres termes, il ne doit pas y avoir de dissonance.

Bricklin (1995) introduit la reconnaissance d'une objectivité du scénario par un acronyme: « NBOAI » (not-based-on-actual-interaction). L'image de l'autre véhiculée par le parent aliénant est souvent piégeante. Seule l'observation de l'interaction des parents concernés et une bonne structure d'évaluation permettent de détecter la dissonance du scénario. C'est la correspondance du scénario présenté avec la réalité observée qui permet d'évaluer le degré d'aliénation et d'implication de l'enfant. Celui-ci peut, par exemple, secrètement désirer plus de contacts avec son autre parent et être incapable de l'exprimer verbalement. Lorsqu'il est à l'abri de ce que le parent aliénant pourrait savoir, il laisse aller naturellement ses attirances qu'en d'autre temps il camoufle. Divers niveaux de scénarios peuvent s'observer selon la gravité de la situation.

6.1.1 Quatre scénarios d'aliénation

On remarque, plus particulièrement quatre scénarios d'aliénation où la détection de dissonance va permettre d'évaluer le degré d'aliénation. Le premier, que l'on peut appeler le classique, est celui où le parent tente d'aliéner l'enfant et réussit. L'aliénation est alors ouverte et la prise de position de l'enfant est claire. Celui-ci milite pour un parent qui est son parent préféré. Il est positif pour un et négatif pour l'autre. L'enfant est incapable de justifier ses réponses et ses exemples sont souvent simplistes. La rage observée dans ce scénario est également inexplicable. Dans un deuxième type de scénario, la reconnaissance des stratégies d'aliénation utilisées est plus difficile parce que l'enfant n'est pas ouvertement sur le sentier du dénigrement. Il n'est pas complètement noyé dans le conflit. Plusieurs des situations qu'il rapporte peuvent être rattachées ou relatives à l'aliénation mais il est peu capable de les documenter.

Dans le troisième et quatrième type de scénario on retrouve des situations qui ressemblent à l'aliénation à cause d'une certaine forme de complot. Ces situations sont toutefois mieux comprises dans un autre angle que dans celui d'une manifestation classique d'aliénation. C'est le cas de l'enfant qui oriente ses choix vers le parent qu'il veut et qui va être capable de justifier sa position avec des exemples congruents. Souvent, des situations s'observent où la relation affective avec le parent est très faible généralement à cause d'un parent absent ou qui nous a souvent déçu ou menti. Le quatrième type de scénario est celui où on observe toutes les apparences d'une situation d'aliénation et même des stratégies d'aliénation. En fait, ce que l'on a c'est un parent qui milite contre l'autre avec raison. L'histoire des interactions avec ce parent est très négative. Ce sont souvent des parents criminels qui ont abusé de leur entourage. Dans ce type de situation l'enfant peut justifier de façon appropriée sa position face au parent visé. L'évaluation du degré d'aliénation en fonction du degré de dissonance souligne l'importance d'avoir une information précise sur la situation vécue par l'enfant et son parent. Bien cerner le scénario exige aussi de bien connaître la démarcation entre une situation qui évolue normalement et une situation qui se détériore.

6.2 Distinguer entre un divorce « typique » et l'aliénation

Un divorce entraîne des émotions incluant la rage, le désappointement, la douleur et la peur. Tout le système familial et l'équilibre personnel sont ébranlés. C'est une situation de crise. Chaque parent travaille alors à restructurer ses propres relations et à se recréer une famille pour permettre aux enfants d'avoir une vie la plus normale possible. Quand un divorce se déroule dans la coopération, il y a collaboration pour les aspects financiers, les cédules de contacts et un support à la relation émotionnelle de l'enfant avec l'autre parent. On sera heureux de la collaboration du parent non-gardien et ce dernier sera valorisé de la place qu'on continue de lui faire et du rôle qu'il peut jouer. Dans un divorce coopératif, les parties vont faire attention pour ne pas adopter des comportements qui vont faire exploser l'autre. D'autre part, un divorce que l'on pourrait qualifier d'orageux n'est pas nécessairement gage d'aliénation. La constatation de l'aliénation ne se produit que quand les enfants sont utilisés pour rencontrer les propres besoins émotionnels du parent. Dans un but de châtiment, le parent va faire véhiculer ses émotions par l'enfant et le manipuler comme une marionnette. La ligne de démarcation n'est pas sur le degré de colère ou de perte mais sur la tolérance à impliquer les enfants. L'aliénation parentale se situe sur un continuum basé sur le degré de détresse interne, la vulnérabilité de l'enfant et la réponse ou la réaction du parent visé tout aussi bien que celle du système externe (famille, avocats, professionnels).

Pour cerner l'ensemble des réactions d'un divorce typique, il faut comprendre la dynamique et les besoins des personnes impliquées de même que l'étape de développement de l'enfant. Le dénominateur commun des situations d'aliénation est la détresse émotionnelle qui s'observe chez les acteurs du divorce. L'incapacité de surmonter cette détresse accentue les difficultés et peut transformer des situations qui évoluent normalement en situations d'aliénation.

6.2.1 L'anxiété de séparation

Johnston et Roseby (1997) expliquent qu'un des besoins de développement du jeune enfant est la stabilité. L'enfant doit pouvoir se reconnaître tant dans l'environnement physique que dans la façon d'être des personnes qui en prennent soin. Les visites au parent non gardien et les dérangements dans la routine peuvent provoquer de la résistance. Ces réactions sont cependant de courte durée et s'estompent rapidement après l'échange. En soi cela n'est pas de l'aliénation mais l'expression d'une anxiété normale d'un jeune enfant séparé de son parent principal et qui n'a pas encore intégré la permanence de cette figure.

Le parent, lui-même submergé par sa douleur et sa réorganisation, n'est pas toujours disponible pour répondre adéquatement aux émotions de son enfant. Des manifestations de régression, de provocation, d'irritabilité sont laissées sans réponse et risquent de se cristalliser avec le temps. Johnston et Roseby (1997) décrivent cette situation qui peut rendre l'enfant vulnérable à l'aliénation.

« Problems are likely to arise when the child's normal anxieties are not properly dealt with both parents. Many high-conflict parents are ambivalent or skeptical about the value of visitation, especially when the child is symptomatic and resistant at transitions. Consequently, they are not adept at soothing the child and making the child feel safe and competent to handle the changes. Indeed, the parents' failure to deal with their child's anxieties, exacerbated by mounting conflict between the parents, can result in more serious developmental damage that may ultimately make the child vulnerable to alienation. » (Johnston et Roseby, 1997, p. 195)

Une bonne connaissance du développement de l'enfant et de ses besoins particuliers selon son âge permettent au parent de mieux comprendre son enfant et d'éviter d'attribuer à l'autre parent une responsabilité dans une réaction normale de l'enfant.

6.2.2 La recherche du parent de même sexe

Tout au cours de son développement, l'enfant manifestera des préférences ou une volonté de rapprochement avec l'un ou l'autre de ses parents, selon son sexe et selon ses étapes de développement. Plus jeune ce sera les phases oe-

dipiennes et plus tard ce sera les phases d'identification et de formation d'un moi différencié (Johnston et Roseby, 1997). Quand la famille est rompue, il est parfois difficile pour l'enfant de faire les rapprochements nécessaires au développement de sa personnalité et sa sexualité. Quand le couple parental est en conflit, la manifestation de préférence de l'enfant peut devenir source de tension. Il lui est plus difficile de partager des activités ou d'échanger avec son parent de l'autre sexe ou de même sexe. Dans une recherche d'accalmie, l'enfant s'allie avec un parent ou, pour se protéger, il adopte le discours de dénigrement et d'attaque. Ces besoins de développement des enfants ne sont pas toujours aussi importants pour tous et ne peuvent être qu'un facteur parmi d'autres.

6.2.3 La compréhension cognitive

A mesure que l'enfant évolue et se développe, sa compréhension et ses capacités cognitives évoluent. Selon le niveau de développement de l'enfant, l'argumentation des parents va avoir un impact plus ou moins grand. L'enfant de moins de cinq ans ne retient que ce qu'il voit en terme de « papa déteste maman parce qu'il crie » ou l'inverse. Plus vieux, il ne prend qu'une seule perspective à la fois. Cela s'observe dans les changements de discours qu'il tient selon l'endroit où il se trouve. A la pré-adolescence, l'enfant peut comprendre divers points de vue mais il se sent coincé dans l'incompatibilité des perceptions de chacun de ses parents. A l'adolescence l'enfant va plus prendre parti pour l'un ou pour l'autre parce que les questions de loyauté sont trop difficiles à supporter. Johnston et Roseby (1997) résument leurs propos sur les facteurs de compréhension cognitive pouvant mener à l'aliénation.

« In sum, the alignments seen at this age appear to result from a convergence of developmental factors: the young child's capacity to apprehend both sides of the conflict, which results in intolerable loyalty conflicts, and the young adolescent's tendency to adopt a judgmental or moralistic view of the situation. In addition, as the child enters adolescence, there is typically greater pressure from family members to take more active role in the parental fight, because the child is now perceived as being "old enough" to take stand. » (Johnston et Roseby, 1997, p. 196)

6.2.4 *La contribution du parent aliénant*

Les tactiques utilisées par le parent aliénant présentent généralement l'autre comme quelqu'un de qui il vaut mieux s'éloigner. Ce comportement est alors souvent en conformité avec leurs propres émotions où la douleur dicte à ces parents de s'éloigner. L'expérience de perte et de rejet de ces parents vulnérables les place en état de détresse continue. Pour se soulager, ils vont se tourner vers l'enfant et s'en faire un compagnon. D'autres, pour se protéger de l'humiliation, vont projeter tout le blâme sur l'autre, le décrivant comme irresponsable et dangereux. Ce parent va alors se sentir justifié de protéger son enfant contre cet autre parent indigne. L'enfant, pour sa part, ressent la détresse de son parent et devient, lui aussi, habité de plusieurs anxiétés. Johnston et Roseby (1997) précisent les impacts chez l'enfant :

« For these reasons, the child may find it extremely difficult if not impossible to leave willingly for visits to the non-residential parent, fearing what might happen to the left-behind parent during his or her absence, or out of anxiety at disappointing and betraying that parent by going over to the other side. » (Johnston et Roseby, 1997, p. 198)

6.2.5 *La contribution du parent aliéné*

Quand on porte attention au parent aliéné, on observe souvent un parent plutôt passif et victime de la rage de l'autre. L'habileté des attaques du parent aliénant va amplifier les faiblesses de l'autre qui se retrouve à se défendre. Comme le discours tenu par l'enfant est similaire à celui du parent aliénant, le parent rejeté a alors beaucoup de difficulté à percevoir son enfant comme distinct de celui-ci. Il ne lui accorde pas de crédit et amène de nouveaux arguments. Le conflit parental risque alors d'être perpétué par l'enfant qui devient déchiré entre ses deux parents. En général, l'enfant pris dans ce dilemme espère une compréhension du parent rejeté et une libération des tensions. Toutefois, comme chaque parent est empêtré dans ses propres sentiments, l'enfant demeure incompris et seul.

6.2.6 *La contribution de l'enfant*

Les enfants ne réagissent pas tous de la même façon aux pressions familiales. L'attention accordée aux réactions des enfants est souvent négligée mais

compte pour une part importante dans la dynamique d'aliénation et les conflits parentaux (Cummings et Davies, 1994). Règle générale, un enfant se tourne vers son parent pour répondre plusieurs de ses besoins. Si le parent n'est pas disponible, il se retourne vers lui-même pour résoudre ses problèmes (Johnston et Roseby, 1997). Comme l'enfant a malgré tout besoin du parent en détresse, il est préoccupé par l'état émotionnel du parent et se tient parfois responsable pour les conflits parentaux.

« While the younger ones believe they cause the fighting, the older ones feel the fights occur simply because they exist: "If I were dead, they wouldn't need to fight anymore" is a tragically self-blaming , depressive fantasy that is not uncommon. » (Johnston et Roseby, 1997, p. 56)

L'enfant qui entretient de telles pensées a un comportement en conformité avec sa perception de la situation. De cette façon il contribue au conflit et à l'aliénation. Ne pas le considérer fait perdre une dimension importante sur l'intensité du conflit.

6.3 L'approche du système familial

La compréhension de l'aliénation parentale et de toutes ses facettes ne peut facilement se faire à l'intérieur d'une approche individuelle. Une approche systémique est nécessaire pour englober tous les aspects de cette dynamique (Ward, 1993). Dans toute famille on retrouve des règles pour maintenir la stabilité du système tout en visant le support et l'attention requis par chacun. À mesure que grandit et évolue la famille, les règles et les frontières doivent refléter les nouveaux besoins et les nouvelles réalités. Dans l'évolution d'une famille, la plupart des changements se font graduellement sauf pour certains événements comme un décès ou un divorce. Après un divorce, la famille doit modifier ses règles et ses frontières (Wallerstein et Kelly, 1989). Si le système est incapable de se restructurer c'est l'impasse.

Dans une dynamique d'impasse toute action, par qui que ce soit (membre de la famille, avocat, professionnel, juge), rencontre une réaction contraire qui empêche tout progrès vers l'avant (Garrity et Baris, 1994). L'impasse s'érige alors

elle-même en système avec ses appartenances, ses règles et ses frontières. Quel qu'en soit le niveau, l'impasse affecte tout le système. La façon dont chacun répond afflige tous les membres et plus particulièrement les enfants. Les enfants font partie du système familial en changement et du système plus large du divorce (Ward, 1993). Comme partie du système familial, l'enfant est attaché légalement, affectivement et psychologiquement à ses deux parents. Comme partie du système du divorce on lui demande de s'allier à un parent en particulier. Cette demande le place alors en situation de conflit de loyauté. C'est donc vraiment au milieu du conflit que les enfants se retrouvent et malgré eux ils sont aussi l'objet du litige.

La dynamique familiale qui produit des enfants aliénés se caractérise par des parents au style différent (Garity et Baris, 1994). Les parents aliénants ignorent souvent leurs propres besoins psychologiques et maintiennent des frontières floues avec leurs enfants. Ils ont une relation d'amitié avec leur enfant quand ce n'est pas un renversement de rôle. Ils sont permissifs et laissent beaucoup de liberté décisionnelle à leurs enfants incluant de ne pas avoir de contact avec l'autre parent. Quand l'enfant affirme une position, le parent déclare sa neutralité et son incapacité à le faire changer. L'autre parent, pour sa part, est souvent une personne rigide et exigeante. Au milieu du conflit, l'enfant va retraiter auprès du parent faible épousant la perception que l'autre est dangereux. C'est souvent ainsi qu'un cercle vicieux s'installe dans une dynamique d'aliénation.

6.3.1 *L'impact de la violence domestique*

La présence d'une violence parentale dans la vie de l'enfant peut l'avoir laissé avec des peurs et une plus grande fragilité émotionnelle. Johnston et Roseby (1997) spécifient comment l'enfant réagit à la violence.

« From our perspective children who witness incidents of high conflict or violence between parents appear to exacerbate the defence mechanism of splitting, so that one parent (the abuser) is seen as all bad or completely justified, and the other parent (the victim) is seen as either all good or totally deserving of the abuse. » (Johnston et Roseby, 1997, p. 200)

C'est tout le phénomène de l'agresseur et la victime qui se développe. Le garçon veut faire « l'homme » et peut devenir un agresseur. La fille, d'autre part, s'allie à la mère et peut percevoir la condition de victime comme une condition de « femme ». Ces identifications extrêmes avec l'agresseur ou la victime contribuent aux alliances menant à l'aliénation (Johnston et Roseby, 1997).

6.4 Motivation à l'aliénation

Un parent aux comportements aliénants est fréquemment quelqu'un qui a des émotions et des sentiments forts et latents, résultant de situations émotionnelles non résolues et qui sont réveillées par la douleur du divorce (Ward, 1993). Ces situations sont généralement relatives à l'abandon ou à la carence affective. Pour calmer ces sentiments, ce parent aliénant adopte une stratégie qui implique les enfants. Comme solution possible à la douleur il tente une action pour avoir la garde et essayer de punir l'autre parent en l'excluant de la vie des enfants. Si le parent ne peut articuler sa motivation à l'aliénation, c'est souvent qu'il ignore ses émotions et ses sentiments profonds. Ce parent nie le comportement d'aliénation mais y est quand même engagé. Pour d'autres, ils peuvent réaliser leur colère et vouloir raisonnablement protéger l'enfant. Le comportement d'aliénation qu'ils développent est alors motivé par des besoins différents mais ils n'en réalisent pas plus les effets. Comme ils ont souffert des comportements et attitudes de l'autre, ils sont convaincus que l'enfant va avoir à subir les mêmes comportements et qu'il va lui aussi souffrir. Lorsque les comportements sont non intentionnels, les formes d'aliénation sont plus légères et plus réversibles. Il faut être prudent, en tant que professionnel, pour ne pas tolérer un comportement d'aliénation uniquement sur la négation d'intention non plus que croire que les comportements observés ne sont que le résultat de la rage générée par le litige. Certains parents ne réalisent pas les comportements dictés par leur état émotionnel. D'autre part, à l'autre extrême, il y a ceux qui développent une stratégie pour exclure l'autre explicitement et qui cherchent à satisfaire leur vengeance par n'importe quel moyen.

6.5 Les degrés d'aliénation

L'observation des situations d'aliénation et de leur degré de sévérité ne se remarque pas par des étapes successives mais par une continuité et un processus (Ward, 1993). Tel que précédemment mentionné, un divorce typique se retrouve en situation d'aliénation si un blocage survient dans le processus. Ward (1993) spécifie ce processus et les degrés d'aliénation qui en découlent.

« Parental alienation occurs along a broad continuum, based on the level of internal distress of alienating parent, the vulnerability of the child and the responses of the target parent as well as on the responses of the external system (family, attorneys, mental health professionals, the legal system). The range may be from the children who experience significant discomfort at transition times (mild), through children who feel compelled to keep separate worlds and identities when with each parent (moderate), to children who refuse to have anything to do with the target parent and become obsessed with their hatred (severe). » (Ward, 1993, p. 5)

Gardner (1992a) réfère lui aussi à des degrés vis-à-vis l'aliénation. Le regroupement des comportements sous des catégories, quatre pour Ward (1993) et trois pour Gardner (1992a), permet de mieux cerner les actions à faire en fonction de chaque situation. Nous adoptons les regroupements de Ward (1993) parce qu'ils reflètent plus précisément la continuité du processus et les états émotifs du parent. Dans le cadre d'une évaluation pour le Tribunal en vue d'une décision légale, l'information, dont le juge a besoin, doit comprendre des éléments du comportement de chacune des parties et les impacts réciproques de ces comportements. Gardner (1992a), pour sa part, se sert des degrés plus pour regrouper des observations de comportement en vue d'établir un diagnostic psychologique et un traitement conséquent.

« Children who have been subjected to the psychological traumas attendant to their parent's divorce are likely to suffer with a wide variety of other symptoms, often unrelated to the parental alienation syndrome. Accordingly, if the therapist is successful in treating the disorder, he (she) does well to assess for the presence of other difficulties as well. » (Gardner, 1992a, p. 258)

Établir des degrés permet de mieux discriminer l'aliénation et d'ajuster les actions à entreprendre. La compréhension du phénomène par des degrés ajoute ainsi un canevas supplémentaire à l'approfondissement de la dynamique.

6.5.1 *L'aliénation légère*

L'aliénation légère est souvent difficile à déceler (Ward, 1993). La mère reconnaît, par exemple, que les disputes parentales ne rendent pas service à l'enfant. Toutefois, elle veille à solidifier sa position (Gardner, 1992a). C'est dans les communications avec l'enfant, en regard de comment l'autre parent est traité, que se trouve la clef pour détecter l'aliénation. Dans les indices on remarque le peu de considérations pour l'importance des visites et des contacts avec l'autre parent. On n'encourage pas les visites si l'enfant en manifeste un certain inconfort ou un léger manque d'intérêt. Cette situation est souvent très normale pour un enfant qui a encore à s'adapter à sa nouvelle situation, à la nouvelle organisation de son système familial. Le parent ne s'attarde pas au vécu de l'enfant et aux émotions qu'il peut vivre. Si une visite est manquée, quel qu'en soit le motif, le parent aliénant ne s'implique pas pour reprendre cette visite ou en négocier une autre. Il ne manifeste pas non plus d'intérêt pour les activités que l'enfant peut faire avec l'autre parent pendant la visite. Le message peut même être assez explicite à l'effet qu'on ne veut pas que l'enfant parle de ce qu'il fait avec son autre parent. On ne retrouve pas, dans une situation d'aliénation légère, de considération concernant la communication entre les visites. On présente aucune considération ou compréhension de la notion du temps chez l'enfant pour qui deux semaines sans voir son autre parent est parfois très long et le rend incapable de maintenir le contact affectif. Un autre indice de la présence d'une aliénation légère est l'incapacité de tolérer la présence de l'autre parent à des événements importants pour l'enfant. Que ce soit lors d'un spectacle présenté à l'école ou à l'occasion d'activités spéciales telle une prestation sportive, on ne veut pas voir l'autre à cet endroit et, si on ne peut l'exclure, on préfère ne pas se présenter. Tous les aspects relationnels de l'enfant avec son autre parent ne reçoivent pas de considération. La présence et l'importance de la relation sont ignorées ou minimisées. À ce stade de l'aliénation, la connaissance des besoins de l'enfant est présente mais demeure théorique ou hypothétique et peut rapidement être submergée par d'autres problèmes évalués comme bien plus importants (Ward, 1993).

6.5.2 *L'aliénation modérée*

On retrouve, à ce niveau, un parent aliénant qui a une certaine conscience de ses émotions mais peu d'estime pour l'autre parent (Ward, 1993). Il comprend les besoins de l'enfant mais singularise sa situation comme différente. Si l'attitude dans une aliénation légère est souvent caractérisée par l'ignorance ou le silence, on retrouve ici un comportement un peu plus actif du parent aliénant. Il communique qu'il n'aime pas les visites. Celles-ci contrarient ses propres projets ou l'empêchent de faire ce qu'il veut. Lorsqu'il est avec le parent aliénant, l'enfant va adopter les mêmes propos. Ceux-ci tombent toutefois quand il est seul avec l'autre (Gardner, 1992a). Le parent peut manifester du contentement ou être ravi d'entendre des nouvelles négatives sur l'autre. Tout ce qui confirme que l'autre est quelqu'un de piètre valeur ou de peu de considération est repris par le parent aliénant comme une confirmation de sa propre perception. Dans une aliénation modérée on refuse de parler directement à l'autre pour discuter des visites ou négocier des arrangements. On peut se retrouver ainsi rapidement dans un imbroglio qui justifie une diminution ou même une interruption des contacts. On ne se considère pas responsable du fait qu'on ne peut se parler. La faute en est rejetée sur l'autre. On refuse de façon encore plus catégorique d'être physiquement à proximité de l'autre. Comme l'aliénation est plus active on peut observer des propos qui sont avancés puis annulés. On calcule et on évalue constamment l'impact des propos. S'il s'avère que ce que l'on a dit pourrait avoir une portée défavorable pour soi ou a une portée imprévue, on annule ces propos ou on les retire tout simplement. Dans l'aliénation modérée on retrouve des accusations subtiles à l'endroit de l'autre. On détruit, par exemple, les souvenirs de l'autre parent comme les photos ou les objets qui rappellent trop facilement l'importance qu'il a déjà prise dans la vie commune. Avec les formes modérées d'aliénation s'observent les premiers indices des niveaux d'impasse du divorce (Ward, 1993). Le parent aliénant vit un bouleversement intérieur. Il interagit souvent avec l'autre d'une façon qui engendre des conflits. Les acteurs extérieurs comme les avocats et le tribunal sont aussi parfois impliqués, à un certain degré, dans la polarisation de la situation.

6.5.2.1 Le cas de Sonia et Carl

Ce cas illustre la transmission des craintes d'une mère à ses enfants. Sa volonté de contrôler la situation en utilisant toutes les occasions possibles vient à avoir raison du père qui se décourage et cesse de toujours se battre pour revendiquer ses droits. Les sorties engendrent régulièrement des désagréments et on les prend comme bouc émissaire. On choisit donc de les éliminer pour une solution à la situation. Ce cas d'aliénation évolue d'un niveau modéré à un niveau plus sévère à cause de l'accentuation des comportements.

Madame D.G. et monsieur M.B. se rencontrent pendant leurs études collégiales. Au moment de leur mariage, ils sont encore étudiants à l'Université, lui en administration et elle en enseignement. Dans les premières années de leur vie de couple, ils terminent leurs études. Quatre ans plus tard, ils achètent une maison ancienne en vue de la rénover. Dans cette même période, madame D.G. accouche de son premier enfant, Sonia. Par la suite, sa santé est chancelante et cela crée des conflits dans le couple. Elle participe moins aux projets familiaux et sort très peu. Quatre ans plus tard, madame D.G. accouche une deuxième fois, d'un garçon cette fois, Carl.

Le couple continue de vivre des désaccords et une distance de plus en plus grande s'établit. Se sentant de moins en moins compris et de plus en plus insatisfait, monsieur M.B. décide de rompre sa relation conjugale alors que Carl, leur cadet, a deux ans. Il laisse tout à madame D.G. et demeure en chambre pendant un an et demi. Régulièrement il sort les enfants une journée par semaine sans problèmes particuliers. Lorsque monsieur M.B. s'installe avec une amie et qu'il veut sortir les enfants une fin de semaine complète sur deux, madame D.G. s'objecte. C'est alors le déclenchement des conflits et des hostilités.

Aînée d'une famille de quatre enfants, madame D.G. connaît plusieurs moments difficiles dans son milieu. Elle a onze ans quand son père fait une crise cardiaque qui le laisse invalide. Toute la famille est mobilisée pour protéger ce père

malade. Madame D.G. conserve une sensibilité particulière par rapport à la maladie. Quand nous la rencontrons, elle ne travaille pas. Elle est fragile aux états de tensions et de stress. Madame D.G. est une personne craintive qui confie aux autres la charge de la sécuriser. Toutefois, les comportements de l'entourage ne réussissent que rarement à satisfaire les demandes.

Monsieur M.B., pour sa part, est le cadet d'une famille de quatre enfants. Il a toujours vécu dans l'ombre de son frère qui le précède. Ce dernier réussit facilement tout ce qu'il entreprend et est le centre d'intérêt de la famille. Monsieur M.B. est, quant à lui, frustré et dévalorisé. Il doit continuellement lutter pour faire sa place. C'est dans ce même contexte que monsieur M.B. se retrouve avec madame D.G. Monsieur M.B. ne peut jamais réussir à combler les besoins et attentes de madame D.G. Celle-ci exige qu'il devine ce qu'elle veut ce qui le place en situation d'échec et elle en situation de pouvoir.

La rupture du couple modifie la situation mais le même scénario se poursuit. Intéressé à ses enfants, monsieur M.B. maintient un contact régulier avec ceux-ci. Tant qu'il se plie aux exigences de madame D.G. tout fonctionne relativement bien. C'est quand il veut des aménagements différents qu'il y a opposition de madame D.G. et qu'on implique les enfants. Lorsque nous rencontrons l'aînée, âgée de 10 ans, elle nous répète, par exemple, presque textuellement, ce que sa mère nous avait dit précédemment. Dans les propos de Sonia, son père n'a jamais raison et il devrait toujours faire mieux ou différent. Elle aimerait changer de fin de semaine de sortie, un jouet donné ne contient pas les piles nécessaires, elle ne prend pas son bain chez son père parce que la baignoire n'est pas assez propre, etc. D'autre part, elle ne peut verbaliser la moindre insatisfactions à l'endroit de sa mère. Avec celle-ci elle dit faire beaucoup d'activités et c'est avec elle qu'elle veut être pour tous les moments de fête de l'année : Noël, Jour de l'An, St-Valentin, son anniversaire, etc. On peut donc observer que Sonia, tout comme sa mère, s'efforce de démontrer que monsieur M.B. a tort. Toute tentative de conciliation et de nouvelle proposition de la part du père se bute à des échecs dont on lui attribue la responsabilité. Sa présence dérange les pro-

jets de la mère avec les enfants. On lui exige des aménagements qui le rendent souvent perdant dans son temps avec les enfants. On laisse entendre qu'il n'est pas assez responsable, par exemple, pour habiller proprement l'enfant pour un événement et on l'oblige à le ramener chez sa mère.

Les obstacles continuels aux sorties ou lors de sorties amènent le père à s'incliner et à laisser à sa fille la liberté de choix. Il en résulte une distanciation progressive jusqu'à une absence de contact. Comme Carl est plus jeune et que l'attention de la mère est centrée sur l'aînée, monsieur M.B. croit que les contacts se feront sans histoire avec celui-ci. C'est cependant le contraire qui se produit. Graduellement la pression se transfère sur Carl et les objections rencontrées avec l'aînée se représentent. En plusieurs occasions, monsieur M.B. est envahi par le découragement. Il se voit toujours forcé de céder aux demandes ou de se représenter au Tribunal avec tous les frais qu'accompagnent ces démarches. Graduellement, les pressions de madame D.G. épuisent de monsieur M.B. Carl voit son père de moins en moins souvent et les contacts sont de plus en plus difficiles à établir.

Dans son insécurité, madame D.G. implique les enfants avec une attitude de faiblesse. Elle véhicule le message que monsieur M.B. dérange ses projets familiaux. Elle se referme de plus en plus sur les enfants en excluant le père. Subtilement, madame D.G. détourne les enfants sur elle-même sans considération de leur besoin de relation avec le père.

6.5.3 *L'aliénation ouverte*

Si on pouvait observer quelques réserves de la part du parent aliénant au niveau de l'aliénation modérée, elles sont complètement tombées au stade de l'aliénation ouverte. La motivation à l'aliénation est maintenant flagrante et une utilisation des enfants dans les manœuvres de vengeance (Gardner, 1992a). Le parent visé est ouvertement présenté comme un danger pour l'enfant. De façon continue le parent aliénant fait des affirmations avec un contenu très désillusionnant à l'endroit de l'autre. Le moindre événement et la moindre information

sont utilisés pour pointer les faiblesses, pour confirmer l'image négative. Les enfants sont alors identifiés comme des victimes du parent visé et sont requis de garder le secret à son sujet comme s'il y avait une honte d'avoir ce parent dans notre entourage, comme si cette personne était maléfique. Le parent visé est aussi ouvertement critiqué ou ridiculisé afin d'enlever à l'enfant tout intérêt en ce parent. Si l'enfant manifeste de l'ambivalence ou si la perception négative de l'autre n'est pas suffisamment intégrée, on va le menacer d'un retrait d'affection. L'aliénation ouverte s'observe par un manque extrême de considération à l'endroit du parent visé et par un sans gêne du parent aliénant pour dénigrer l'autre (Ward, 1993). Les niveaux d'impasse sont également pleinement en action à ce niveau d'aliénation en vue de supporter le processus.

6.5.3.1 Le cas de Kim

Ce dossier illustre la situation d'un jeune couple qui se retrouve parents sans l'avoir planifié. Après avoir vécu cinq ans avec son père, l'enfant va demeurer avec sa mère. La réaction émotive du père culpabilise l'enfant qui revient vivre avec lui. Cette situation illustre aussi l'utilisation de l'enfant par un parent pour son propre profit. C'est toutefois ici sans restrictions que le père fait cette manipulation de l'enfant pour arriver à ses fins. Contrairement aux autres situations, le père étale ouvertement ses sentiments devant l'enfant qui est ainsi sollicité comme sauveteur de son père.

Au moment où nous l'avons rencontré, Kim a sept ans. Il habite avec son père, monsieur R.L., depuis cinq ans et voit régulièrement sa mère, madame N.T., aux deux semaines malgré une distance de deux heures en voiture. Madame N.T. veut actuellement reprendre la garde de son fils. Elle a laissé la garde de Kim au père, cinq ans auparavant, pour se refaire une nouvelle vie et quitter l'aide sociale. Pour augmenter ses chances de succès, c'est dans une autre ville qu'elle tente ce nouveau départ.

Le couple s'est rencontré alors que madame N.T. avait 17 ans et monsieur R.L. 22 ans. Ils ont une relation sexuelle non protégée et madame N.T. se retrouve

enceinte. Par choix elle décide de garder l'enfant. Conseillée par sa famille, madame N.T. complète sa grossesse dans une maison d'accueil. Après l'accouchement, elle part habiter chez ses parents avec le bébé. Elle reprend alors contact avec le père puis va cohabiter avec lui alors que Kim a 6 mois. Le couple ne réussit cependant pas à s'ajuster à cette vie familiale et se sépare après 6 mois. Madame N.T. demeure alors seule avec Kim. Monsieur R.L., pour sa part, visite et sort l'enfant de façon assez régulière, C'est le bon contact père-fils qui donne confiance à madame N.T. pour confier l'enfant à son père et actualiser son projet personnel d'organisation de vie.

Dans son histoire personnelle, on retrouve que madame N.T. est la quatrième d'une famille de six enfants. Ses besoins d'attention et d'affection ont toujours été plus forts que pour les autres dans la famille. Son père est encadrant avec des valeurs rigides. Madame N.T. est parfois en opposition avec lui. Il n'accepte d'ailleurs pas monsieur R.L. mais est cependant supportant de sa fille et sa condition de mère célibataire. Dans sa recherche d'autonomie, madame N.T. accepte rapidement une offre de travail à l'extérieur et confie Kim à son père. Son insertion dans le marché du travail est moins facile que prévu et madame N.T. connaît des déceptions. Elle rencontre un homme divorcé de 16 ans son aîné et cohabite avec lui. Leur vie commune date de deux ans et demi quand madame N.T. signifie son désir de reprendre Kim. Son compagnon a, de son côté, un emploi stable et la garde partagée de son fils de sept ans.

Monsieur R.L. a, pour sa part, connu un milieu familial plus difficile. Il n'a qu'un frère de 11 mois son cadet. Son père consomme de l'alcool et la famille vit d'aide sociale. Monsieur R.L. a 10 ans à la séparation de ses parents. Sa mère, qui a la garde des enfants, part habiter dans une nouvelle ville à 200 km de là. Celle-ci rencontre un nouvel ami avec qui elle cohabite. Monsieur R.L. n'accepte pas ce beau-père et vit une relation d'opposition avec lui. Pendant 10 ans il est sans contact avec son père que sa mère discrédite régulièrement. A 15 ans, face aux conflits continuels dans la maison, son beau-père lui lance un ultimatum à l'effet de partir ou de modifier ses comportements. Monsieur R.L. choisit

alors de partir de la maison et se trouve un emploi. Il mène alors une vie d'adulte. Comme il est un des rares à avoir de l'argent dans son groupe d'amis, c'est lui qui paie la bière et la drogue. Malgré tout, il continue et termine ses études secondaires et collégiales.

Quand il prend la garde de Kim, monsieur R.L. vit, pendant deux ans une période d'exclusivité avec son fils. Lors de notre premier contact, il nous montre spontanément une photo de son fils dès son entrée dans le bureau. Il appelle Kim son « arbre de vie », sa raison de vivre. Tout ce qui concerne madame N.T. ou sa famille le menace. Il refuse, par exemple, aux grands-parents maternels et à la mère le droit d'assister à une fête à l'école. Un diplôme scolaire à l'enfant est un trophée pour lui. Il est certain que l'ami de la mère n'aime pas Kim. L'éventualité que celui-ci aille demeurer avec sa mère représente un désastre.

Sur d'autres aspects, monsieur R.L. nous a dit qu'il craint que madame N.T. le dénigre comme sa mère avait fait par rapport à son père. Il rêve d'avoir une famille pour s'épanouir. Il démontre une grande anxiété et une ambivalence face à Kim. Tantôt il reconnaît que madame N.T. était adéquate, tantôt il la craint et l'accuse d'être centrée sur ses problèmes. Il veut laisser Kim décider mais craint son choix.

Kim, pour sa part, démontre de la neutralité, refuse de vraiment se prononcer et verbalise des souhaits d'équité. Il n'est pas un enfant très confiant en lui-même et cherche l'aide de l'adulte. Ses comportements traduisent qu'il est aussi bien chez l'un ou l'autre de ses parents et il est positif à l'endroit de l'ami de sa mère. L'école pour sa part observe une certaine surprotection du père et confirme l'attention de la mère.

Face, d'une part, à l'intérêt et à la stabilité de la mère et face, d'autre part, aux tendances à la surprotection et à l'exclusion de la mère de la part du père, le changement de garde est effectué. Kim démontre alors une volonté de connaître sa mère et un intérêt à ce changement.

La réaction de monsieur R.L. au changement de garde est cependant très grande. Il consomme de l'alcool en grande quantité, au point de perdre son permis de conduire. Il est souvent en retard pour l'exercice de ses droits d'accès. Il harcèle la mère en attendant des heures dans l'auto en face du domicile. Il n'habille pas suffisamment Kim qui revient malade, etc. Après un an, Kim verbalise qu'il préfère l'environnement de son père et discrédite la ville de la mère. D'autre part, Kim n'a aucun commentaire face à l'un ou l'autre de ses parents souhaitant toujours une équité. Une deuxième évaluation donne crédit à ses volontés et recommande un retour avec le père. Comme la mère sent son fils malheureux, elle accepte le changement de garde.

L'incapacité de monsieur R.L. à se distancer de son fils fait que celui-ci se sent responsable du bonheur de son père. Face à cette pression, Kim décide de revenir avec son père. Monsieur R.L. a ouvertement détourné Kim de sa mère pour combler sa propre solitude. Les manœuvres d'aliénation, basées principalement sur la culpabilité, atteignent leur fin par la grande pression exercée par le parent sans considération du vécu de l'enfant. Pour mettre fin aux pressions, l'enfant protège le parent le plus vulnérable en s'associant avec lui et l'aliénation est alors complète.

6.5.4 *L'aliénation sévère*

La caractéristique d'aliénation sévère s'applique lorsque la haine et le dédain sont complètement ouverts. Le parent aliénant fait n'importe quoi pour garder l'enfant loin du parent visé (Ward, 1993). L'enfant est tellement pris par le parent aliénant qu'il en vient à être totalement d'accord pour dire que son autre parent est un vilain, une ordure. Le parent aliénant réussit tellement bien sa programmation qu'il n'a plus à intervenir. Il verbalise même une incompréhension de son enfant et prétend ignorer d'où peut lui venir une telle haine de l'autre parent. Il dit qu'il ne sait quoi faire avec toute cette rage que l'enfant exprime. Le parent aliénant ne veut surtout pas s'interposer ou chercher des façons d'aider son enfant. Il ne répond à aucune logique et développe des scénarios paranoïaques (Gor-

don, 1992a). Toute la faute est rejetée sur le parent visé à qui on demande de laisser l'enfant tranquille, de s'éloigner sous prétexte qu'il est la cause de tous les maux et qu'une distance de sa part va aider à guérir les blessures de l'enfant. Dans les faits, cela ne fait qu'accentuer le fossé et donne gain de cause au parent aliénant. Les enfants deviennent fanatiques et développent selon Gordon (1992a) une relation de folie-à-deux dans laquelle ils partagent leurs fantaisies paranoïaques sur l'autre parent. De personnalité extrêmement rigide, ces parents sont intraitables et leur vengeance est aveugle et sans fin.

6.5.4.1 Le cas de Simon

Ce dossier illustre une situation d'aliénation parentale sévère. L'adolescent impliqué et même son frère plus vieux n'ont plus aucune discrimination à l'endroit de l'un ou l'autre parent : le père a entièrement raison et la mère totalement tort. La radicalisation des positions élimine toutes perspectives de rapprochement. Le rejet de l'autre parent, en l'occurrence la mère, est total et va même jusqu'à l'encourager à se tuer.

Madame D.G. est âgée de 42 ans et est la septième d'une famille de seize enfants. Elle grandit à la campagne et abandonne l'école en première secondaire. Elle est alors âgée de 15 ans et demeure à la maison pour aider sa mère qui connaît des problèmes de santé suite à l'accouchement de son seizième enfant. Elle demeure ainsi à la maison pendant deux ans puis se trouve un emploi dans une usine de fabrication de vêtements. Madame D.G. est toujours aujourd'hui au service de ce même employeur après 25 ans.

Monsieur A.C. est quant à lui âgé de 44 ans et est le huitième d'une famille de dix enfants. Originaire lui aussi de la campagne, sa famille vit très modestement. Monsieur A.C. manque fréquemment l'école pour aider aux travaux de la ferme au printemps et à l'automne. Il quitte l'école à la fin de son primaire et part travailler sur la ferme de sa sœur aînée.

Monsieur A.C. et madame D.G. se rencontrent à l'intérieur d'un groupe d'amis lors d'une fête de village. Après environ dix mois de fréquentations, ils décident de cohabiter puis se marient six mois plus tard. Elle a 19 ans et lui 21. Selon madame D.G. les difficultés du couple commencent peu de temps après alors que monsieur lui est infidèle avec une de ses sœurs. Le couple demeure cinq ans sans avoir d'enfant. L'aîné, David, connaît des problèmes de santé dans ses premières années nécessitant plusieurs hospitalisations. Le deuxième, Simon, qui a sept ans de différence avec son frère, est lui aussi de santé fragile à partir de son entrée scolaire.

Après 17 ans de mariage, madame D.G. décide de quitter le domicile familial ne pouvant plus supporter, selon ses dires, les attitudes de monsieur A.C. à son endroit. Bien que monsieur A.C. s'attend pas à cette rupture, il en tire profit disant que c'est l'occasion de clarifier ce qui appartient à qui dans la maison. Le divorce est prononcé quatre mois après la rupture. La garde de l'aîné est confiée au père et celle de Simon à la mère. Les deux garçons sont alors âgés de 13 et 17 ans.

Un an plus tard, le couple reprend la vie commune. Selon madame D.G., c'est monsieur A.C. qui insiste pour cette reprise tandis que ce dernier dit que c'est pour qu'elle oublie son ami. Les relations conjugales et familiales demeurent tendues pendant les quatre années suivantes, soit jusqu'à la rupture définitive.

À cette deuxième rupture, madame D.G. part avec Simon pour habiter chez son frère dans le village voisin. Lors de la rentrée des classes, elle offre à Simon la possibilité de continuer de fréquenter la même école pour sa dernière année de primaire. Cet aménagement est d'autant plus facile que l'école est dans la même ville que l'usine pour laquelle elle travaille. Ainsi, madame D.G. laisse Simon chez son père avant l'école le matin en se rendant au travail et puis le reprend le soir ou parfois demande la collaboration d'une connaissance pour le ramener. Les visites de l'enfant chez son père sont alors à la demande de l'enfant et non à celle du père. Six mois environ après la rupture, Simon commence à passer

toutes ses fins de semaine chez son père malgré quelques objections de sa mère. À la fin d'un camp Scout, monsieur A.C., contrairement aux ententes, se présente pour aller chercher Simon. Le lendemain, la mère reçoit une requête en changement de garde. Ce n'est que six semaines plus tard que madame D.G. peut revoir son fils alors qu'il vient brièvement chercher ses effets personnels. Ces événements ont pour effet d'augmenter de plusieurs crans la tension entre madame D.G. et monsieur A.C. Le couple s'engueule au téléphone et monsieur A.C. fait des menaces de représailles quand ce ne sont pas des supplications pour les laisser tranquilles. Le fait que les deux travaillent au même endroit rend la situation encore plus explosive. Leader de groupe, monsieur A.C. est craint de ses patrons. Madame D.G. dépose même une plainte pour harcèlement auprès des employeurs et à la commission des droits de la personne. La situation se cristallise et tout échange devient impossible.

Lorsque nous rencontrons madame D.G., elle n'a pas vu Simon depuis dix mois et est très affectée par l'attitude de rejet de son fils à son endroit. À plusieurs reprises, elle a tenté de rétablir le contact mais s'est toujours buté à un refus systématique accompagné d'injures. Lors d'un téléphone pour l'inviter au restaurant pour à l'occasion de sa fête, celui-ci la traite de tous les noms et la somme de ne plus l'appeler. Il dit avoir détruit la carte qu'elle lui a envoyée et qu'il ne veut plus entendre parler d'elle: « Tu n'est plus ma mère ». Dans son exaspération, Simon crie également à sa mère que si elle veut aller se pendre il se fera un plaisir d'aller tenir la corde. Madame D.G. est atterrée de la violence de ces propos et sombre dans un état dépressif. Elle est consciente que Simon veut habiter chez son père mais elle n'accepte pas qu'il la rejette à ce point. De plus, les verbalisations de Simon sont la répétition des propos de monsieur A.C. confirmant l'influence de celui-ci sur l'enfant.

Monsieur A.C. verbalise, pour sa part, qu'il veut le bonheur des enfants. À plusieurs reprises il jure ne répondre qu'à la volonté de Simon et qu'ainsi on ne peut rien lui reprocher. D'un même souffle il dit ne jamais avoir demandé à Simon pour venir habiter avec lui. Il ne comprend pas la haine de Simon à l'endroit de

sa mère. Les explications qu'il fournit ont toutes trait à des fautes de madame D.G. Il cite un pédopsychiatre qu'il a consulté et qui lui a dit ne pas comprendre comment un enfant peut ainsi détester sa mère. Sa recommandation est à l'effet de ne pas insister pour que Simon visite sa mère. Monsieur A.C. insiste pour dire qu'il a fréquemment conseillé à madame D.G. de laisser « retomber la poussière » après le départ de Simon. Selon monsieur A.C., madame D.G. n'a pas suivi sa recommandation et elle l'a harcelé ce qui explique la réaction de rejet. Monsieur A.C. se dit totalement impuissant à changer les perceptions de son fils.

Simon est un jeune adolescent de 12 ans. Il réussit bien à l'école et obtient des résultats dans la moyenne. La situation qu'il décrit avoir vécu avec sa mère ne souligne rien de positif. Selon lui, il n'avait pas d'activités avec celle-ci, elle ne comprenait rien, refusait toutes ses demandes et lui mentait souvent. Tout éventuel contact avec sa mère est radicalement repoussé par Simon même si cette rencontre devait se faire dans un endroit public tel un restaurant. Il menace même de tout démolir si on le force. Il dit vouloir être libre de décider quand il ira voir sa mère et que ce ne sera peut-être pas avant plusieurs années. En entrevue, Simon est très nerveux, répète souvent les mêmes choses à propos de sa mère et est incapable d'élaborer ses réponses.

Le rejet et le clivage que fait Simon dans cette situation sont complets. Les contacts sont systématiquement repoussés tandis que les cartes et les cadeaux ont été réexpédiés sur réception. Monsieur A.C. rejette tout le blâme sur madame D.G. Celle-ci, prise par son émotivité, devient une victime facile pour cet homme rigide qui lui impute tous les torts. Monsieur A.C. se excuse de toute influence en clamant que les enfants sont libres et que c'est exclusivement leur choix de demeurer avec lui. Quand madame D.G. invite Simon pour sa fête, celui-ci a poussé sa haine à la limite en disant à sa mère qu'il serait heureux d'aller tenir la corde si elle choisissait de se pendre en quelque part! Étrangement monsieur A.C. avait émis les mêmes propos quelques temps auparavant.

Le lien étroit observé entre monsieur A.C. et Simon se rapproche de la folie-à-deux dont parle Gardner (1992a) dans les situations d'aliénation sévère. Les fantaisies paranoïaques à propos de l'autre parent sont partagées et l'enfant panique à l'idée d'une visite. D'autre part, madame D.G. ne présente aucun comportement pouvant motiver une telle attitude de la part de Simon. Les conflits observés dans cette famille ne sont pas qu'actuels mais remontent au début de la relation et les milieux familiaux respectifs présentent des carences affectives importantes.

Chapitre 7

Les stratégies de l'aliénation

7.0 *Les types de stratégies*

La perte éventuelle, réelle ou imaginaire, de l'enfant déclenche chez le parent une anxiété et une réaction de défense. Le parent qui s'identifie à sa paternité ou sa maternité va se débattre pour ne pas perdre son identité en perdant son enfant. L'intensité de ces émotions amène le parent aliénant à attaquer directement l'autre. Pour ce faire, il va utiliser des stratégies comme de fausses allégations sur le parent visé (Ward, 1993; Gardner, 1992b). Celle-ci soutiennent que les comportements de ce parent sont des plus dommageables pour l'enfant. On retrouve dans ces stratégies des références à de la violence familiale réelle ou pressentie ou encore des allégations d'abus physiques, sexuels ou émotionnels. Dans d'autres situations, on soutient que le parent souffre de maladie mentale ou abuse d'alcool ou de drogue. Certains véhiculent que le parent visé s'adonne à l'homosexualité et qu'il est un mauvais exemple pour son enfant. Une autre stratégie utilisée par le parent aliénant est celle du déménagement que l'on fait entrevoir à l'enfant si jamais il décide de changer d'allégeance.

7.1 *L'impact des stratégies*

L'apparition d'allégations, de quelque nature que ce soit, doit toujours être prise au sérieux et être évaluée pour en déterminer la validité. Le pouvoir de ces allégations est de mettre en danger la sécurité de l'enfant. Comme personne ne veut risquer une situation possiblement dommageable à l'enfant, on va user de la plus grande prudence et souvent interrompre tout contact entre l'enfant et le parent visé jusqu'à ce que l'évaluation ne soit complétée. La nature de ces allégations fait que l'emphase de l'évaluation se tourne vers le parent visé ou accusé. Quand certaines de ces accusations visent des comportements très intimes comme l'homosexualité, la preuve est souvent difficile à faire ou à contrecarrer et un doute peut subsister. Les allégations de nature sexuelle soulèvent toujours d'intenses sentiments provoquant de la peur ou même de la panique (Ward,

1993). C'est à son profit qu'un parent aliénant utilise de telles accusations. Pendant tout le temps que dure l'évaluation et que le Tribunal prend pour clarifier la situation, l'enfant est souvent privé de son autre parent ce qui laisse tout le loisir au parent aliénant pour peaufiner son emprise sur l'enfant (Gardner, 1992a). Si on ne peut totalement réfuter les allégations du parent, le système judiciaire risque d'être partiellement paralysé ce qui sera à l'avantage du parent aliénant parce que l'emphase des tribunaux et des professionnels est toujours sur la protection et la sécurité de l'enfant.

7.1.1 Le cas de Kevin

Ce dossier illustre l'utilisation de plusieurs manoeuvres de la part d'une mère pour contrôler les sorties de l'enfant avec son père. C'est en grande partie une amertume et une rage non assouvie qui la guident dans ses revendications et ses positions. Tant qu'elle contrôle la situation, la mère contrôle en même temps ses anxiétés, Lorsque ce contrôle est menacé les anxiétés redeviennent alors très présentes. Elle utilise facilement des prétentions de violence du père et manipule la situation autour de l'asthme relatif à la présence des animaux de compagnie de l'amie du père.

Kevin est un enfant de 8 ans timide et réservé. Il a un demi-frère âgé de six mois. Il réussit bien à l'école, aime les sports et suit des cours de karaté. En entrevue, il s'implique peu. A l'observation, on constate qu'il est physiquement aussi près de sa mère que de son père malgré une moins grande spontanéité en présence de sa mère. Kevin souffre d'asthme et d'allergie. Les manifestations de ces maladies sont toutefois variables et le médecin ne peut cerner clairement le degré d'allergie et l'élément allergène déclencheur.

Les parents de Kevin sont jeunes. Sa mère, madame S.R. a 24 ans et est la cadette d'une famille de quatre enfants. La description qu'elle fait de son milieu familial souligne que son père est alcoolique et qu'elle a vécu du rejet. Elle se définit comme le bouc émissaire de la famille. Elle a neuf ans quand ses parents se séparent. Son frère aîné est violent avec elle et les contacts sont aujourd'hui

rompus avec lui. Elle dit avoir souvent vécu de l'insécurité. Quand elle rencontre monsieur P.L. madame S.R. est encore aux études. Pour le conserver, elle accepte des relations sexuelles et se retrouve enceinte. Elle se dit plus ou moins consciente de cette grossesse et doit quitter l'école. À l'accouchement, elle jure de toujours protéger son enfant et de lui procurer une meilleure famille que la sienne.

Monsieur P.L. n'a qu'un an de plus que madame S.R. vient lui aussi d'un milieu familial caractérisé par les carences affectives. Alors qu'il a 3½ ans ses parents se séparent. La famille compte six enfants et monsieur P.L. est le cadet. Sa mère est incapable de prendre soin de ses enfants, ceux-ci sont tous placés en famille d'accueil. Monsieur P.L. y demeure jusqu'à sa majorité. Heureusement pour lui, il est stable dans la même famille d'accueil au point que celle-ci devient son milieu substitut. Ses apprentissages et ses résultats scolaires sont mitigés. Il se décrit comme un adolescent incapable de demeurer en place. Il aime mieux son petit groupe d'amis que l'étude. Après avoir laissé l'école il se trouve un emploi et le travail devient sa valeur principale.

Monsieur P.L. a 19 ans quand madame S.R. accouche de Kevin. Malgré sa volonté de s'occuper de l'enfant, madame S.R. le laisse peu faire. Lorsqu'ils débudent leur vie commune, Kevin a six mois. Leur vie de couple se caractérise par les nombreuses heures de travail de monsieur P.L. Les besoins matériels sont abondamment comblés mais l'intimité du couple est absente. De fait, madame S.R. reproche à monsieur P.L. de passer trop de temps avec ses amis à consommer de l'alcool sans s'occuper d'elle. Le couple a de nombreuses altercations sur ce sujet ce qui remémore à madame S.R. les disputes familiales qu'elle a connues chez-elle. Graduellement la situation se détériore et le couple se retrouve dans une plus grande distance émotionnelle. Madame S.R. rencontre alors un homme de quinze ans son aîné, divorcé et ayant une fille de douze ans. Elle est séduite par celui-ci qui se présente comme son protecteur et son consolateur. Elle forme le projet d'aller vivre avec lui. Deux ans après le début de sa cohabi-

tation avec monsieur P.L., madame S.R. décide de le quitter pour aller demeurer avec ce nouvel ami. Kevin a alors six mois.

Cette rupture est un événement difficile pour monsieur P.L. Il connaît une période de découragement. Pendant au moins six mois il ne se manifeste pas pour voir son Kevin. Dans les trois ans qui suivent, les contacts entre monsieur P.L. et Kevin sont irréguliers. Fréquemment, madame S.R. fait obstacle ou annule les visites. Monsieur P.L. conserve cependant le meilleur contact possible et se soumet aux exigences de madame S.R.

Encouragé par une nouvelle amie avec qui il cohabite, monsieur P.L. décide d'inscrire une requête au Tribunal pour régulariser ses contacts avec Kevin. Au lieu de s'améliorer, la situation se détériore. Madame S.R. s'objecte de plus en plus aux sorties et le niveau de conflit augmente d'un cran. Elle critique les activités de monsieur P.L. avec Kevin et restreint le temps des sorties. Elle invoque que monsieur P.L. peut être dangereux et exige un endroit neutre pour les transferts de l'enfant. Les allergies de Kevin sont aussi mises en cause. La nouvelle compagne de monsieur P.L. travaille dans une animalerie et garde chez elle un furet et une colombe. Madame S.R. exploite cette situation pour empêcher les sorties même si aucun lien direct entre les allergies et ces animaux ne peut être démontré.

Pour continuer d'avoir accès à Kevin, monsieur P.L. respecte scrupuleusement les conditions imposées par madame S.R. Ainsi il n'amène plus Kevin chez-lui et occupe la seule journée de son droit d'accès aux deux semaines dans des endroits publics. Kevin, pour sa part manifeste un intérêt à son père qu'il n'exprime pas de façon aussi évidente en présence de sa mère. Madame S.R. cherche toujours à contrôler les sorties et exige qu'elles soient supervisées. Elle refuse d'informer monsieur P.L. des activités sportives, religieuses ou scolaires de Kevin. Elle exige la confidentialité sur son adresse vis-à-vis monsieur P.L. alors que, d'autre part, elle est inscrite dans l'annuaire téléphonique.

Après deux ans de démarches judiciaires, monsieur P.L. obtient gain de cause et est autorisé à des droits d'accès d'une fin de semaine sur deux. Ce jugement est cependant assorti d'une interdiction d'avoir des animaux dans l'entourage de Kevin lors des sorties. L'utilisation faite par la mère des allergies de Kevin pour contrôler le père a un succès relatif. Les droits d'accès sont accordés mais incluent des restrictions. La situation demeure fragile. Une crise d'asthme peut, par exemple, être à nouveau invoquée pour blâmer le père et suspendre les contacts. Pour monsieur P.L. les problèmes de santé de Kevin demeurent une menace au dessus de sa tête. Madame S.R. peut invoquer à tout moment une crise d'asthme pour le distancer de son fils. Cette stratégie d'aliénation est difficile à contrer parce qu'elle est tributaire des états émotifs imprévisibles de la mère. L'enfant est aussi inconfortable dans cette situation qu'il ne comprend pas pleinement mais dont il ressent les effets. C'est ce type de stratégies basées sur la menace que Ward (1993) qualifie « d'arme » de l'aliénation parentale.

7.2 Les types de moyens

En plus ou à la place des allégations qui attaquent directement l'autre, on peut retrouver chez le parent aliénant divers autres moyens, plus indirects, qu'il peut utiliser pour arriver à ses fins. Parmi ceux-ci on retrouve le dénie et la dévaluation de l'autre parent (Garrity et Barris, 1994). Tout ce qui peut minimiser et même annihiler l'importance ou la valeur de l'autre parent à tous les niveaux est utilisé. Le parent aliénant peut exagérer les traits défavorables tels les retards ou la propreté. Il déshabille, par exemple, l'enfant ou l'envoie se laver au retour de chez son autre parent. On peut aussi étendre le conflit à l'extérieur des limites de la famille immédiate en parlant aux voisins, amis ou autres. Cela les incite à prendre position et même à blâmer l'autre parent devant l'enfant. Pour d'autres c'est de mettre l'autre parent dans l'embarras devant l'enfant. On fait faire par celui-ci des messages qui souvent sous-entendent l'irresponsabilité du parent. On donne, par exemple, le message à l'enfant de dire à son père de lui faire penser à mettre sa tuque ou qu'on ne veut pas qu'il regarde tel type de film. Enfin, une dernière manœuvre, utilisé par le parent aliénant pour arriver à ses fins, est de faire craquer l'autre. On pousse le parent visé aux larmes et au découra-

gement soit pour illustrer sa faiblesse soit pour l'amener à abandonner. Cette situation se retrouve dans des conflits qui s'échelonnent pendant des années devant les tribunaux et qui coûtent parfois des fortunes. Le parent exclu en vient à ne plus voir d'issue, cesse de se battre et se retire. Ces parents sont souvent réduits à se consoler avec l'espoir que leur enfant leur revienne un jour.

7.2.1 Le cas de Marco et Yan

La situation de ce dossier illustre un couple aux bonnes capacités parentales. Les manoeuvres d'aliénation du père ont échoué à cause de la réaction de l'aîné, Marco qui est retourné vivre chez sa mère. Le modèle familial de monsieur est composé d'un père humiliant et d'une mère qui ne défendait pas ses enfants. La rage accumulée dans l'enfance réapparaît avec la rupture et se traduit par du dénigrement à l'endroit de la mère.

Madame A.G. a environ 17 ans quand elle rencontre monsieur D.R. Celui-ci est de quatre ans son aîné. Le couple se fréquente quelques mois puis se sépare. Un an plus tard ils se rencontrent à nouveau. Madame A.G. effectue alors un retour aux études et envisage un diplôme collégial. Monsieur D.R., pour sa part, est inscrit pour un diplôme universitaire en enseignement.

Les projets du couple sont modifiés quand madame A.G. se retrouve enceinte. Monsieur D.R. a alors de nouveaux comportements. Il accuse, entre autre, madame A.G. de trop s'occuper d'elle-même. Les rapports du couple sont tendus. Madame A.G. quitte ses études et travaille à plein temps pour bénéficier de l'allocation de maternité. Monsieur D.R., de son côté, complète son diplôme et se trouve un emploi.

Le couple est, par la suite, fréquemment dans un rapport de force. Leur premier enfant, Marco, a trois ans quand madame insiste pour un deuxième. Puis c'est l'achat et la rénovation d'un immeuble à logement. Trois ans plus tard, profitant de la hausse immobilière, monsieur D.R. vend la propriété sans l'accord de madame A.G. et entreprend la construction d'une autre maison. Une fois celle-ci

terminée, monsieur D.R. change deux fois de voiture. Face à des problèmes financiers, le couple vend la maison, habite en logement puis entreprend une nouvelle construction. Monsieur D.R. prend de plus en plus des décisions sans l'avis de madame. Celle-ci le trouve souvent rigide et intolérant. Monsieur D.R. met de la pression pour obtenir ce qu'il veut, reproche à madame de ne pas assez s'affirmer avec les enfants, d'être toujours insatisfaite et de lui laisser tout le fardeau sur les épaules. En entrevue monsieur D.R. parle de madame A.G. comme d'une personne égocentrique. Il avoue n'avoir jamais compris les demandes de son épouse.

Madame A.G. est issue d'un milieu familial stable. Elle grandit à la campagne où elle est la 5^e d'une famille de sept enfants. Les valeurs de respect et de responsabilité prédominent dans cette famille. Une certaine sévérité parentale est présente ce qui engendre des frictions surtout avec les aînés lorsqu'ils atteignent leur majorité. Les contacts sont demeurés chaleureux et madame A.G. a un souvenir positif de sa famille.

Monsieur D.R., pour sa part, est originaire de la Gaspésie et est le deuxième d'une famille de quatre enfants. Son frère aîné est plutôt absent tandis que son frère plus jeune, légèrement déficient, est surprotégé. Quant à sa sœur cadette, elle est trisomique. Commentant sur sa famille, monsieur D.R. dit qu'il n'en a pas honte mais qu'il n'en est pas fier non plus. Son père est bûcheron puis mineur. Il a des habitudes de consommation excessive d'alcool et de violence verbale. Monsieur D.R. se souvient en avoir voulu à sa mère parce qu'elle ne voulait pas se séparer. A plusieurs reprises monsieur D.R. dit s'être interposé entre ses parents lors de violentes disputes. A 16 ans monsieur D.R. quitte l'école et son milieu familial pour aller travailler. Pendant cinq ans il occupe divers emplois avant de quitter la région et retourner aux études. Sa famille est toujours une préoccupation pour lui. Il est le seul à être autonome et à s'être affranchi du milieu.

Les caractéristiques de rigidité et d'intolérance de monsieur D.R., soulignées au cours de la vie commune, s'accroissent à la rupture. Il exprime sa rage à l'endroit

de son ex-épouse avec du dénigrement et de la critique de ses comportements. Sur un autre aspect, monsieur D.R. utilise sa force d'expression verbale pour argumenter rationnellement ou justifier les situations. Très peu de temps après sa rupture, monsieur D.R. s'installe avec une nouvelle amie. Le couple a un enfant un an après. À ce moment, monsieur D.R. a aussi la garde complète de ses deux enfants depuis six mois, obtenue en invoquant une instabilité de la mère pour mettre fin à la garde partagée. L'annonce de la venue d'un bébé engendre la colère de Marco et monsieur D.R. le ramène chez sa mère. En entrevue, Marco est révolté de voir son père dénigrer subtilement sa mère, questionner ses sorties et avoir toujours raison. Pour lui c'est le déchirement entre l'affection à son père et la frustration face à l'échec de leurs communications. Quant à Yan, sa position présente une certaine ambivalence face à ses deux parents. Il est difficile pour cet enfant de huit ans d'affirmer des motifs de choix face à l'un ou l'autre de ses parents. De dire qu'il veut demeurer avec son frère exprime indirectement ce choix sans l'obligation de le motiver. Il est toutefois, lui aussi, affecté par les disputes parentales. Les propos de son père à l'endroit de sa mère l'attriste et il préfère ne pas en tenir compte.

L'aliénation ouverte de ce dossier se manifeste par diverses stratégies du père en termes de dénigrement de la mère, de critique de ses capacités, de blâme à l'endroit des autres. La perpétuation du conflit est verbalisé par monsieur D.R. en soutenant que madame A.G. ne « laisse pas les enfants tranquilles ». Le tribunal décida d'un changement de garde en faveur de la mère avec des droits d'accès au père. Un an plus tard monsieur D.R. se sépare de sa deuxième épouse et les contacts avec ses garçons demeurent occasionnels. Cette situation illustre également comment les caractéristiques particulières d'un enfant influencent sur les stratégies d'aliénation d'un parent pouvant même leur faire échec. Tel est l'éclairage que les prochaines pages veulent apporter.

Chapitre 8

Les dommages à l'enfant

8.0 *Les dommages de la rupture*

L'aspect des dommages à l'enfant est le point de départ de plusieurs auteurs et est largement repris dans la littérature (Cummings et Davies, 1994; Garrity et Baris, 1994; Johnston et Roseby, 1997; Stahl, 1994; Teyber, 1997). La persistance du conflit devient, par sa nature même, dommageable pour tous ceux qui y sont impliqués. La santé mentale d'un parent peut être menacée par le harcèlement ou le dénigrement dont il fait l'objet. La haine entretenue peut aussi faire l'objet d'un dérangement mental chez le parent qui en est obnubilé. Une dissonance d'avec la réalité s'établit et les perceptions sont alors faussées. Chez l'enfant c'est toute l'anxiété vécue à propos de son parent qui devient dommageable pour lui. L'enfant cherche naturellement à se sécuriser et tout le conflit monopolise ses énergies en ce sens. C'est même fréquemment son développement psychologique et social qui s'en ressent.

Amato (1996) a investigué et étendu les recherches sur la transmission intergénérationnelle du divorce. Il cite, entre autre, des études faisant état d'une augmentation du divorce allant jusqu'à 70% dans les cinq premières années du mariage de couples dont les parents sont eux-mêmes divorcés. Bien évidemment c'est lorsque les deux conjoints sont issus de familles divorcées que le risque est le plus élevé. De plus, Amato (1996) ajoute :

« In addition, the analysis indicates two conditions under which the effects of parental divorce are most apparent: (a) in offspring marriages of short duration, and (b) if parental divorces occur when children are 12 years of age or younger. » (Amato, 1996, p. 638)

8.1 *L'impact sur l'enfant*

Sous les apparences d'un combat pour l'enfant, les parents infligent des souffrances émotionnelles à celui-là même qu'ils veulent protéger. La privation d'un de ses parents est psychologiquement dommageable pour un enfant (Lamb,

1977). Ceux qui ont vécu de telles situations font état d'un manque dans leur vie. Toute famille monoparentale ne procure pas à l'enfant la contrepartie du rôle parental de la personne absente. Dans d'autres situations, quand l'enfant est témoin du dénigrement de son autre parent c'est une image faussée qu'il a d'un parent qui est là pour l'aimer et le sécuriser. La recherche et l'identification biologique à nos racines sont importantes pour tout être humain. Pour certains la recherche de cette identité occupe une partie des préoccupations d'une vie. Le rejet ou la méfiance extrême à l'endroit d'un parent influence le développement de l'enfant et son équilibre. Les conflits de loyauté vécus par l'enfant et le stress qu'il porte pour ne pas trahir personne, quand ce n'est pas une exigence de choix qu'on lui impose, font que les dommages s'installent et ce, de façon permanente.

L'enfant qui n'est pas libre d'une opinion à l'endroit de son parent ou d'exprimer un désir de passer du temps avec le parent visé grandit dans le doute de ses propres sentiments. Il se réfère aux autres pour formuler un jugement, prendre une décision. La négation de ses propres sentiments à l'endroit de son parent peut mener à des problèmes sociaux, scolaires ou somatiques. Les humeurs irrationnelles ou instables de l'enfant peuvent être interprétées comme une confirmation qu'il serait mieux que les contacts soient coupés. Loin de clarifier la situation, une interruption des contacts risque de laisser l'enfant sans moyens et de l'amener à se refermer encore plus.

L'enfant qui a à vivre et à composer avec la rupture ou le divorce de ses parents doit maîtriser certaines étapes pour pouvoir poursuivre sa croissance et son développement. Il doit ainsi accepter la réalité de la rupture et se désengager du conflit parental. La réussite de ces étapes dépend du support et de la compréhension de son vécu. Si les adultes autour de lui sont en conflit ouvert et que l'enfant se sent l'objet des débats, il a beaucoup de difficultés à traverser les pertes et il risque de se retourner vers lui-même pour se culpabiliser et tenter, à sa façon, une réunification de ses parents. L'état antérieur, même difficile, lui apparaît plus souhaitable à l'actuel qui est intolérable. L'acceptation de la per-

manence du divorce peut donc être très difficile et ne jamais se faire pour certains qui ne connaissent que conflits et disputes après un divorce. Johnston et Roseby (1997) résument cette triste perspective comme suit :

« In sum, children who have lived with chronic parental conflict since infancy or toddlerhood and those whose parents are inconsistently available to them emotionally are more likely to grow up highly dependent, with insecure attachments to both parents and ongoing difficulties with separation from the primary parent, usually the mother. These children are candidates for the more extreme forms of parent alienation. It is these children that are not able to differentiate their own feelings about the other parent from those of their primary parent. » (Johnston et Roseby, 1997, p. 204)

8.2 Facteurs d'influence

L'enfant peut aussi survivre au stress du divorce. Tel que démontré par Amato (1996), la proportion des adultes qui connaissent des difficultés avec leur conjoint, et souvent une rupture, est plus grande chez ceux qui ont connu un divorce de leurs parents. Jusqu'à quel point l'enfant est handicapé face à sa vie future par cet héritage de rupture familiale dépend de certains facteurs qui varient d'un enfant à l'autre. Bien qu'aucun facteur ne soit prédominant, on peut en relever sept (Garrity et Baris, 1994) plus fréquents. Certains relèvent du hasard alors que d'autres sont influencés par les parents.

8.2.1 Le tempérament de l'enfant

Un premier facteur, qui s'avère un bon indice de prévisibilité d'adaptation au divorce, est le tempérament de l'enfant. Celui qui est constitutionnellement de nature souple et accommodante gère son stress de façon plus simple que les autres. Historiquement, c'est un bébé qui a toujours été capable de se reconforter lui-même. Il s'adapte aux situations avec un minimum d'efforts. Il négocie plus pour ses besoins qu'il en exige la satisfaction par n'importe quels moyens. Ce n'est pas un enfant qui se culpabilise ou qui manipule. Même si quelques qualités de tempérament peuvent s'apprendre, la plupart font déjà partie du bagage héréditaire. À l'opposé de l'enfant conciliant, on retrouve celui qui est réactionnel. C'est un enfant plus actif qui exige plus de temps et d'attention de la part de ses parents. Il est capricieux et tente toujours d'imposer ses règles. Les chan-

gements dans les situations sont vécus à travers des pleurs et des refus. Il ne faut donc pas se surprendre que le divorce soit une situation très difficile et tumultueuse pour ce dernier.

8.2.2 L'âge à la rupture

Un autre facteur qui influence sur l'adaptabilité de l'enfant à la situation de divorce est son âge au moment de la rupture. De façon générale il n'y a pas d'âge idéal pour un enfant qui subit le divorce de ses parents. À tout âge il y a des répercussions. L'enfant de moins de cinq ans est parfois plus perturbé initialement mais s'adapte généralement mieux après 10 ans ou à long terme. Il garde peu de souvenirs de la vie familiale avec ses deux parents biologiques et la séparation fait partie de son organisation normale de vie. Entre cinq et douze ans, l'enfant vit beaucoup de tristesse et a des fantaisies de réunions. Il peut être hostile à l'occasion. Comme il est en contact avec un plus grand réseau avec la fréquentation scolaire, le divorce influence plus de facettes de sa vie quotidienne. Les résultats scolaires souffrent presque toujours du divorce dans la première année. Pour l'adolescent, le divorce crée une blessure profonde qu'il camoufle. Il risque de perdre confiance dans les relations interpersonnelles. Alors qu'il est à l'étape de quitter la maison et de nouer des liens d'intimité avec des personnes de l'autre sexe, ses modèles les plus proches (son père et sa mère) échouent dans leurs relations. Il peut ainsi développer une certaine anxiété à propos de ses relations et de son engagement dans une relation intime. On l'entend dire qu'ils ne se mariera jamais ou encore que, pour lui, le mariage sera pour la vie.

8.2.3 Le sexe

Contrairement à ce que l'on peut penser, le sexe de l'enfant ne fait pas vraiment de différence dans l'impact du divorce. Les garçons et les filles réagissent chacun à leur façon et selon leur âge. Le sexe de l'enfant ne peut être un facteur de prédiction sur l'issue ou les séquelles du divorce. Les conflits parent-enfant observés font souvent parti de l'évolution de la relation sans se rattacher à la situation de divorce. L'absence du père ou de la mère dans la vie de l'enfant a une

influence certaine sur le développement mais il est difficile de cerner l'apport du divorce sur ces constatations (Lamb, 1977).

8.2.4 Un environnement stable

La stabilité de l'environnement est, d'autre part, un facteur plus important dans l'adaptation au divorce. Plus il y a de changements dans l'environnement sur une courte période, plus il y a de risque de difficultés d'ajustement. Il est hautement plus profitable pour l'enfant de demeurer à la même école et de garder le même réseau social au moment du divorce. Après la perte de sa structure familiale, si l'enfant peut conserver ses mêmes amis, il se sent plus supporté et s'adapte plus rapidement à sa nouvelle réalité.

Il ne faut pas ignorer qu'en plus d'un changement dans les relations et la proximité des personnes, un divorce entraîne souvent une réorganisation matérielle importante. Le parent gardien doit parfois se trouver un nouveau domicile. Ceci implique un changement de quartier et d'école. Le niveau économique de la famille baisse souvent. Ce qui était possible avant ne l'est plus maintenant. Si tous ces bouleversements sont rapides les risques de problèmes d'ajustement chez l'enfant sont plus grands. Au contraire, si l'enfant demeure dans la même maison avec le même environnement, les difficultés d'ajustement à la rupture sont moins importantes compte tenu de cette stabilité.

8.2.5 Le fonctionnement psychologique du parent gardien

Le divorce exige plusieurs décisions sur l'organisation future qui sont source d'anxiété, de tristesse et parfois de frustrations. Toutes ces situations peuvent influencer le parent dans l'exercice de sa capacité parentale et même dans son fonctionnement psychologique personnel. Quand le parent est stressé, cela se reflète directement sur l'ajustement de l'enfant. Il peut parfois réagir plus fortement à la détresse de son parents qu'à la sienne. D'autre part, un parent qui initie le divorce s'ajuste plus facilement que celui qui le subit. Dans ce cas il est fréquent que l'on blâme l'autre pour son départ et que l'on soit très perdu. L'enfant, témoin de cette détresse, peut vouloir aider son parent et s'approprier

une partie de sa détresse. Il devient alors très réceptif à la campagne de dénigrement que le parent peut faire et adopte le discours de ce parent abandonné. C'est là un terrain propice au développement d'une situation d'aliénation parentale.

8.2.6 *Le contact avec les deux parents*

Mieux les parents peuvent s'entendre lors d'un divorce, plus grande est la facilité avec laquelle l'enfant entretient des contacts avec chacun. La coopération parentale ne place pas l'enfant dans des situations difficiles de choix engendrant des conflits de loyauté. Quand il y a un conflit, l'enfant n'est pas libre d'exprimer ses préférences et son affection avec chacun des parents. Pour tout enfant, c'est un besoin que d'être aimé de ses deux parents. S'il se voit privé de cette possibilité, il est malheureux et peut développer une certaine anxiété. Dans une situation d'aliénation, l'absence de contact avec un de ses deux parents est un facteur nuisible à son développement.

8.2.7 *L'intensité du conflit*

À tous les facteurs précédemment mentionnés il faut en ajouter un dernier, qui est souvent le plus évident, soit l'intensité du conflit entre les parents. Plus le conflit est élevé, plus les dommages sont grands. Paradoxalement, l'intensité du conflit est souvent le facteur sur lequel les parents ont le plus de contrôle. D'être pris dans le conflit parental peut prendre plusieurs formes pour l'enfant. Que ce soit d'entendre des commentaires désobligeants ou des attaques verbales dénigrantes, l'enfant enregistre ces conflits et en est tiraillé et blessé. Si, comme dans la majorité des cas, la situation s'apaise dans la première année de la rupture, l'enfant peut retrouver un niveau de calme nécessaire à son développement. La guérison de l'adulte aide à la guérison de l'enfant. Si, toutefois, les arrangements parentaux demeurent instables et conflictuels, la loyauté de l'enfant est continuellement questionnée ce qui alimente et fait grandir l'anxiété. Certains conservent de très mauvais souvenirs des conflits parentaux et en traînent des séquelles dans leur vie d'adulte. Le principal dommage à l'enfant, qu'engendrent

tous les conflits parentaux, est un rappel continu de la privation de son droit d'être aimé et attentionné de ses deux parents.

8.3 Vers une situation d'équilibre

Une première étape dans la diminution des dommages à l'enfant est un plan de visites bien balancé. Ces contacts doivent servir le meilleur intérêt de l'enfant en minimisant les conflits. Quand un partage de temps existe, l'enfant peut tirer le maximum de chaque parent à condition que chacun de ceux-ci connaisse et aime l'enfant, puisse s'en occuper de façon sécuritaire et veuille s'impliquer comme parent. Si l'un des parents est présent auprès de l'enfant par vengeance envers l'autre parent, l'objectif des contacts est biaisé et on assiste à une escalade du conflit. Les besoins de l'enfant doivent toujours primer dans les décisions prises par les parents ou les professionnels appelés à la rescousse. Les conditions de réussite des visites sont résumées par Garrity et Baris (1994).

« A successful visitation plan, satisfies three essential conditions. First and foremost, a plan will serve the best interests of the children only if it is designed to minimize conflict. Second, it should maximize the time the children spend with both parents as long as both parents (1) know and love the children, (2) are safe guardians for them, and (3) are willing to parent. Finally, the developmental needs of the children must be taken into account. Young children do better with shorter, more frequent visits that gradually lengthen as the child matures. » (Garrity et Baris, 1994, p. 21)

Les visites entre deux domiciles exigent une communication claire de même qu'un partage entre les parents. Ceux qui se disputent ne peuvent réussir cette tâche dans une atmosphère calme. L'équilibre des visites repose sur deux facteurs importants qui, paradoxalement, s'opposent : plus de visites augmente le risque de conflit alors que moins de visites augmente le risque de perte de la relation avec le parent.

Chapitre 9

Les défis de demain

De résumer ou de ne retenir que la définition de Gardner (1992a) concernant l'aliénation parentale est, à notre avis, restrictif. Il demeure qu'il fut le premier à définir le syndrome et ses écrits sont toujours la référence pour d'autres auteurs, (Germain, 1992; Goldwater, 1991; Marquette, 1997). Toutefois, plus il y a d'intervenants qui se penchent sur le sujet et plus on constate que l'aliénation parentale ne peut pas venir exclusivement de l'évolution du système judiciaire et de l'égalité des capacités en matière de garde d'enfant. Elle est beaucoup plus le résultat d'anxiété ou de difficultés psychologiques chez le parent qui vit une rupture ou un divorce. Attribuer au système judiciaire la responsabilité des situations d'aliénation revient à dire que changer le système judiciaire élimine les situations d'aliénation. Ce n'est toutefois pas aussi simple. Les comportements observés ont, de fait, une toute autre origine. Ce point de vue nous est exposé dans Johnston et Roseby (1997).

« These more extreme, distorted perceptions and behaviors of children have been labeled "parent alienation syndrome" by Gardner (1992a). But rather than seeing this syndrome as being induced in the child by an alienating parent, as Gardner does, we propose that these "unholy alliances" are a later manifestation of the failed separation-individuation process in especially vulnerable children who have been exposed to disturbed family relationships during early years. Having observed these children over more than a decade, we conclude that it is clearly those who have sustained these kinds of developmental difficulties (mostly as a consequence of inter-parental conflict and parental narcissistic disturbance) that are likely to present the more extreme forms of parent alienation during early adolescence. » (Johnston et Roseby, 1997, p. 202)

Dans l'échelle des situations causant les plus grands stress aux individus, le divorce vient toujours en tête de liste. D'autre part, on sait qu'un grand stress est toujours associé à une crise ou à un déséquilibre de la personne. C'est donc à une réorganisation plus ou moins importante que la personne est appelée suite à un divorce. Si les ressources psychologiques de celle-ci lui permettent de se reprendre en main et de retrouver son équilibre, la crise trouve sa résolution rapi-

dement ou du moins dans un temps acceptable. Si d'autre part la crise enlève à la personne tous ses moyens et la met en contact avec des situations antérieures où elle s'est retrouvée sans réponses et sans ressources, la crise est plus dévastatrice et l'équilibre plus difficile à refaire ou à atteindre.

C'est dans cette recherche d'équilibre que l'aliénation parentale se développe. Dans une crise on cherche souvent à s'accrocher aux valeurs sûres ou à préserver ce qui est fondamental. L'affection de nos enfants vient en tête de liste de ces priorités à préserver. C'est donc face à une menace réelle ou appréhendée de perte de cette affection que le parent réagit pour préserver les acquis. Dans cette perspective, l'ex-conjoint est perçu comme la cause de crise. La rancune, la vengeance et l'exclusion font parti du discours. Dans tout ce tumulte émotionnel, le parent est souvent incapable d'objectiver sa relation avec l'enfant. Il transpose sur l'enfant une présomption des mêmes impacts psychologiques vécus personnellement lors de la rupture et déclenche des hostilités.

Comme nous l'avons décrite précédemment, la stratégie d'aliénation s'observe dans un processus en progression. Le degré et le type d'impasse sont aussi des facteurs importants dans la stratégie et dans le développement de l'aliénation. La place occupée par le système judiciaire devient accessoire et son influence se situe en cours de processus et non au début. Il est toutefois important que le système judiciaire soit très au fait du processus et du phénomène d'aliénation pour éviter de se faire entraîner inconsciemment dans le tumulte émotionnel. Le noyau de l'aliénation se situe dans les émotions et les anxiétés non contrôlées pour lesquelles le parent est plus ou moins conscient. Dans sa lutte pour survivre et contrôler sa douleur, le parent aliénant va impliquer l'enfant et à l'extrême se l'asservir.

L'ampleur du syndrome est mieux saisi par une approche systémique. Les dommages à long terme ont encore à être documentés et explorés. Dans l'immédiat, une meilleure information sur le phénomène est à diffuser pour permettre une intervention plus éclairée. Les situations d'aliénation doivent être dé-

noncées et reflétées aux parents pour qu'eux-mêmes mettent aussi fin, dans la mesure du possible, à leurs comportements nocifs. Il demeure malheureusement que ce sont les blessures ou les carences du passé qui, une fois réveillées par le divorce, sont transmises à la génération suivante. Johnston et Roseby (1997) dans leur perspective sur le phénomène de l'aliénation, précisent comment ce sont nos impasses qui nous y conduisent et comment, finalement, les enfants en sont marqués.

Ces auteurs font le lien entre l'aliénation parentale et les difficultés vécues par les parents dans l'accomplissement de leur rôle depuis le tout jeune âge de leur enfant. L'insécurité émotionnelle vécue par l'enfant le prédispose à être une victime de parents désorganisés par la rupture. C'est la fragilité de l'enfant qui est en cause ici et qui prédomine. Depuis sa naissance il a souffert de carences affectives ou d'un attachement instable. Cela a empêché une différenciation de ses propres sentiments de ceux de ses parents. Dans ces situations, l'aliénation parentale n'est pas le résultat d'un lavage de cerveau mais d'un développement affectif problématique.

Notre expérience des situations d'aliénation parentale nous confirme cette antériorité des problèmes affectifs des parents sur ceux de la lutte de pouvoir qui suit le divorce. Toute décision quant à la garde et les droits d'accès doit ainsi tenir compte de la condition psychologique de chaque parent. C'est de cette façon que le jugement peut servir le plus grand intérêt de l'enfant.

La présente étude ne fait pas état des interventions clinique dans les situations d'aliénation parentale. Plus la situation est sévère, plus la famille a besoin d'une ressource thérapeutique pour l'aider. Comme le dit Gardner (1992a) le seul fait que le tribunal ordonne aux parent de cesser toute manipulation de l'enfant a peu de chance de porter fruit quand la situation est cristallisée. Goldwater (1991) avance des solution radicales comme un changement de garde mais ce n'est que sous certaines conditions qu'une telle solution peut être considérée.

Une question intéressante est cependant soulevée par Marquette (1997). Longtemps on a sous-estimé l'abus et ses conséquences sur l'enfant. Les lois qui protègent les enfants sont encore récentes (1979 au Québec) et s'attardent plus à une compromission des besoins physiques que ceux de développement. Pourtant, l'abus qui handicape le développement est tout aussi dommageable que d'autres formes d'abus. L'aliénation parentale est nettement une autre forme d'abus psychologique d'un enfant mais elle ne reçoit pas encore une attention en ce sens. Ne devrait-on pas réviser nos critères et considérer l'aliénation parentale comme un abus ce qui ouvrirait la porte à une intervention plus concertée et plus structurée?

Le présent texte ne se veut pas une fin mais un début. L'observation et l'explication du développement de l'aliénation parentale que l'on peut faire ne peut encore en définir les causes véritables. Le model descriptif que nous avons utilisé ne peut être qu'un point de départ à une exploration plus approfondie. Des liens pertinents pourraient, par exemple, être faits entre l'aliénation parentale, la violence familiale et les répercussions sur l'individu.

Le service social a toujours été à l'avant scène de la souffrance des individus tant dans leur fonctionnement psychologique que social. L'intégration de l'aliénation parentale aux théories sur la violence familiale est un impératif qui pourrait permettre une meilleure prévention des dommages qu'entraînent ces situations. Notre intervention, tant sur l'individu que sur les politiques sociales n'en serait qu'enrichie. Les enfants sont les acteurs de demain. Mieux on s'en occupe aujourd'hui, meilleure sera la société de demain.

BIBLIOGRAPHIE

- AHRONS, Constance R. (1994). *The Good Divorce, Keeping Your Family Together When Your Marriage Comes Apart*, New York, Harper-Collins, 301 p.
- AMATO, Paul R. (1996). « Explaining the Intergenerational Transmission of Divorce », *Journal of Marriage and the Family*, vol. 58, August, p. 628-640.
- BLONDIN, Marie-Josée (1986) et autres. « Évolution jurisprudentielle (1950-1983) du critère de la conduite des conjoints dans l'attribution de la garde des enfants », *La revue du barreau*, tome 46, No 1, Janvier-Février, p. 105-148.
- BOWLBY, John (1973). *Attachment and Loss: vol. 2, Separation, Anxiety and Anger*, New York, Basic Books, 444 p.
- BRICKLIN, Barry (1995). *The Custody Evaluation Handbook, Research-Based Solutions and Applications*, New York, Brunner/Mazel, 278 p.
- CARTER, Elizabeth A. et Monica McGoldrick (1980). *The Family Life Cycle, A Framework for Family Therapy*, New York, Gardner Press Inc, 468 p.
- CARTWRIGHT, Glenn F. (1993). « Expanding the Parameters of Parental Alienation Syndrome », *The American Journal of Family Therapy*, Vol. 21. No. 3, Fall, p. 205-215.
- CUMMINGS, Mark E. et Patrick DAVIES (1994). *Children and Marital Conflict, The Impact of Family Dispute and Resolution*, New York, Guilford Press, 195 p.
- GARRITY, Carla B. et Mitchell A. BARIS (1994). *Caught in the Middle, Protecting the Children of High-Conflict Divorce*, New York, Lexington Books, 186 p.

- GARDNER, Richard A. (1989). *Family Evaluation in Child Custody Mediation Arbitration and Litigation*, Cresskill N.J., Creative Therapeutics, 360 p.
- GARDNER, Richard A. (1992a). *The Parental Alienation Syndrome*, Cresskill N.J., Creative Therapeutics, 348 p.
- GARDNER, Richard A. (1992b). *True and False Accusations of Child Sex Abuse*, Cresskill N.J., Creative Therapeutics. 748 p.
- GOLDWATER, Anne-France. (1991). « Le syndrome d'aliénation parentale » (in English), *Développements récents en droit familial (1991)*, Cowansville. Québec, Les éditions Yvon Blais Inc, p. 121-145
- JOHNSTON, Janet, et Linda CABELL (1988). *Impasses of Divorce*, New York, Free Press, 270 p.
- JOHNSTON, Janet, et Vivienne Roseby (1997). *In the Name of the Child*, New York, Free Press, 337 p.
- KERR, Michael E., et Murray BOWEN (1988). *Family Evaluation, An Approach Based on Bowen Theory*, New York, W. W. Norton & Company, 400 p.
- LAMB, Michael E. (1977). « The Effects of Divorce on Children's Personality Development », *Journal of Divorce*, Vol. 1 (2), Winter, p. 163-174.
- MARQUETTE, Claude (1997). « À propos du syndrome d'aliénation parentale », *Prisme*, printemps. vol 7, no.1, p. 158-167.
- RIVEST, Claude, et Ruth C. SALOMON (1988). « La garde de l'enfant à la suite de la séparation parentale: quel est le meilleur choix? », *Revue québécoise de psychologie*, vol. 9, no. 1, p. 44-60.

- SIROIS, André (1997). « Les experts en science du comportement et le juge », *Prisme*, printemps 1997, vol 7, no. 1, p. 61-67**
- STAHL, Philip Michael (1994). *Conducting Child Custody Evaluations, A Comprehensive Guide*, California, Sage Publications, 260 p.**
- TEYBER, Edward (1987). *Les enfants et le divorce, comment les aider à mieux vivre cette expérience*, Montréal, Editions La Presse, 215 p.**
- WALLERSTEIN, Judith, et Joan KELLY (1989). *Pour dépasser la crise du divorce*, Toulouse, France, Éditions Privat, 390 p.**
- WARD, Peggie (1993). « Family Wars, The Alienation of Children », *Custody Newsletter*, California, Pace Publication, no. 9, p. 1-20.**